le franco albertain

Mercredi le 21 février 1973. Volume 6 Numéro 14

Le président du Conseil Canadien de la Coopération M. M. Légère



M. Martin Légère, invité spécial de Francalta, a donné une conférence magistrale samedi, au souper de la Caisse franco-albertaine.

Voir reportage en page 5

Assemblée A.C.F.A. régionale

On rediscute les bourses

L'Association des Canadiens-français de la région d'Edmonton réétudiera la question des bourses octroyées par les années passées, aux étudiants de certaines écoles BILINGUES.

M. Pilon, président du comité d'éducation sur l'ACFA régionale rencontrera sous peu les représentants de certaines écoles élémentaires, de même que divers représentants d'organismes scolaires, après quoi un rapport sera présenté en assemblée régionale, impliquant les recommandations décidées par le comité présidé par M. Pilon.

Cabane à Sucre

Le budget préliminaire pour la cabane à sucre démontrerait un léger surplus, mais toutefois il est trop tôt pour donner des chiffres. C'est ce qu'ont appris les membres de l'ACFA régionale lors de leur assemblée lundi dernier. Toutefois M. Oscar Labrie de même que Mme Laurence Farley, se sont également dits très optimistes quant à l'organisation, et notons que le Sportex est déjà réservé pour ce grand événement du 28 avril prochain. Quant au concours de "Mlle Cabane à Sucre", on espère plusieurs inscriptions, et de ce côté les choses semblent aller assez rondement. Ajoutons qu'on a voté lundi, un montant maximal de $100.00 pouvant être dépensé pour le banquet en l'honneur des candidates de la région d'Edmonton. On sait que c'est durant ce banquet que sera choisie la représentante officielle de cette même région.

Les districts bilingues

Concernant les districts bilingues, le président H. Fortier est parvenu à faire connaître (grâce au travail de la secrétaire Mlle L. Belzil) aux membres de la régionale, les données d'un mémoire en voie de préparation à cet effet. M. Guy Pariseau, le responsable de ce comité, étant retenu chez lui par la maladie, on a néanmoins appris que le mémoire qu'enverra l'ACFA régionale d'Edmonton sur ces districts bilingues, s'attardera aux points suivants: d'abord que ces districts soient historiquement bilingues, administrativement opérables en français, et qu'il soit prouvé qu'il est vraiment bon d'en avoir. Ceci résume en quelques lignes les thèmes qu'entend développer l'A.C.F.A. régionale d'Edmonton dans son mémoire sur les districts bilingues.

Dans un autre ordre d'idées, et toujours à cette réunion de lundi, il a été décidé au comité culturel présidé par Me Georges Arès, qu'une réception serait faite à Mlle Suzanne Jeanson qui doit venir présenter son tour de chant à Edmonton le 28 avril prochain.

Le sénateur Casgrain à Edmonton



Le sénateur, Mme Thérèse F. Casgrain, qui était de passage à Edmonton en fin de semaine dernière, pour faire la promotion de son volume UNE FEMME CHEZ LES HOMMES, récemment traduit en anglais. Nous vous parlerons plus amplement de Mme Casgrain dans notre prochaine édition.

Manque d'espace...

Nous demandons à nos lecteurs de faire diligence s'ils ne retrouvent pas les chroniques habituelles dans leur Franco de cette semaine. Un surplus de publicité (6 pages) nous a obligés de couper "En Coulisse" de même que la Chronique Economique et certaines autres choses dans divers domaines. Mais dès la semaine prochaine, ces mêmes chroniques revierdront.

La Rédaction

Que le grain ne meure

Les mouches noires: un danger pour le bétail

Les mouches noires peuvent être une tracasserie pour les amateurs de vie au grand air, mais pour les éleveurs de bétail du nord-est de l'Alberta, leur apparition annuelle au cours de l'été est quelquefois funestes.

En 1972, un certain nombre de bovins de l'Alberta ont été tués par les mouches noires. Selon M. K.R. Depner, entomologiste à la Station de recherches agricoles de Lethbridge, "cette situation est spécialement déplorable pour les producteurs qui essayent d'améliorer leur troupeau en y joignant des bovins provenant de régions où la mouche noire ne sévit pas."

"Ce sont ces derniers qui sont les plus vulnérables; ils peuvent même mourir quelques heures après avoir été piqués."

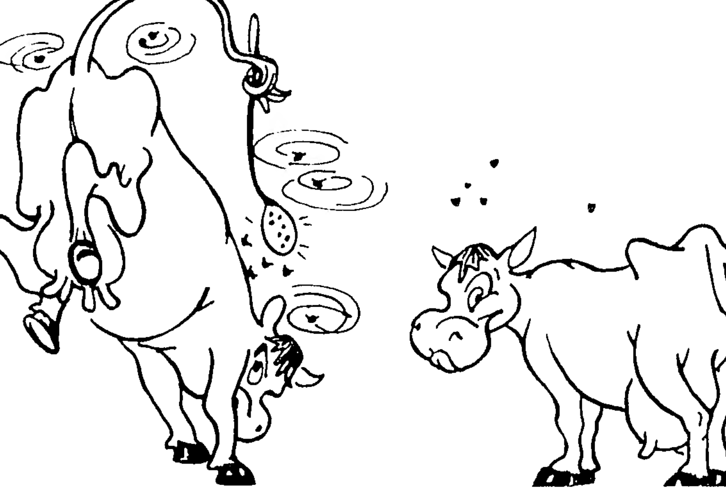
"La mort est causée par une sorte de réaction choc dont les symptômes sont la présence de liquide dans l'oesophage, la cavité thoracique et les poumons. Tout le corps s'en trouve enflé, déclare M. Depner. "C'est la première année que des morts dues aux piqûres de mouches noires sont confirmées en Alberta. Il est indéniable que des bovins ont succombé dans le passé mais, à cause de symptômes semblables, les morts causées par les mouches noires étaient souvent attribuées à tort à l'emphysème ou même au charbon symptomatique.

"Les mouches se multiplient dans les régions où les courants dévalent des pentes rocailleuses; on en trouve près de toutes les grandes rivières de l'Alberta. C'est le long des rivières de la Paix et Athabasca, dans le nord-est de la province, que les bovins sont le plus souvent attaqués. "Les bovins morts en 1972 des suites de piqûres de mouches noires habitaient tous une région plutôt restreinte au nord-est d'Edmonton et au sud et à l'est de la rivière Athabasca.

"Les bovins natifs de régions à mouches noires acquièrent une certaine résistance et ne meurent pas au cours d'attaques massives, bien que leur santé en souffre," ajoute M. Depner.

"Les nouveau-nés sont cependant vulnérables et doivent être protégés pendant quelques jours jusqu'à ce qu'ils soient immunisés, probablement par le lait de leur mère. Jusqu'à présent, on n'a trouvé aucune façon satisfaisante de protéger un troupeau contre les attaques de ces mouches. Si la découverte d'un sérum ou d'un vaccin procurant une certaine résistance est souhaitable, le traitement chimique des rivières où pullulent les mouches reste à l'heure actuelle la seule méthode pratique de lutte. Cependant, ce traitement augmente les dangers de pollution. L'interdiction du DDT nous a enlevé un bon moyen de réduire les populations de mouches," affirme M. Depner.

Il est dommage que la protection du bétail contre les mouches noires vienne en conflit avec les objectifs de protection de l'environnement".



L'apparition annuelle des mouches noires au cours de l'été est quelquefois funeste pour les éleveurs de bétail. En effet, en 1972, en Alberta quatorze bovins sont morts des suites directes de piqûres de ces petits insectes. Les scientifiques de la Station fédérale de recherches agricoles de Lethbridge poursuivent leurs recherches en vue de solutionner ce problème.

Irrigation et bon usage du fumier

Prenez une acre de terrain dans le sud de l'Alberta et ajoutez-y de l'eau; c'est là un bon moyen de se débarrasser du fumier.

Irriguée, une acre de sol des Prairies peut absorber de 30 à 35 tonnes de déchets d'étable par année sans poser de problèmes de pollution pour le sol et l'eau.

En Alberta, où 1.5 million de bovins en parcs d'engraissement produisent chacun à peu près 11 tonnes de fumier par année, cette étonnante capacité d'absorption des sols irrigués est une possibilité d'améliorer le terrain de l'engraisseur aux prises avec le problème continuel d'avoir à se débarrasser du fumier.

Selon M T.G. Sommerfeldt, pédologue de la Station fédérale de recherches agricoles de Lethbridge, "des applications de 30-35 tonnes de fumier répétées annuellement sur un champ irrigué pendant 20 ans, et sur un autre pendant 40 ans, n'ont pas causé d'accumulations indésirables d'azote, de phosphore ni de sels solubles.

"On a, dit-il, trouvé une accumulation à la surface du sol seulement; à la profondeur d'un pied, la teneur en phosphore du sol fumé était semblable à celle d'un sol voisin non fumé.

"Bien que les nitrates circulent facilement dans le sol, ils sont surtout restés en surface à un pied de profondeur dans un champ, puis à quatre pieds dans l'autre".

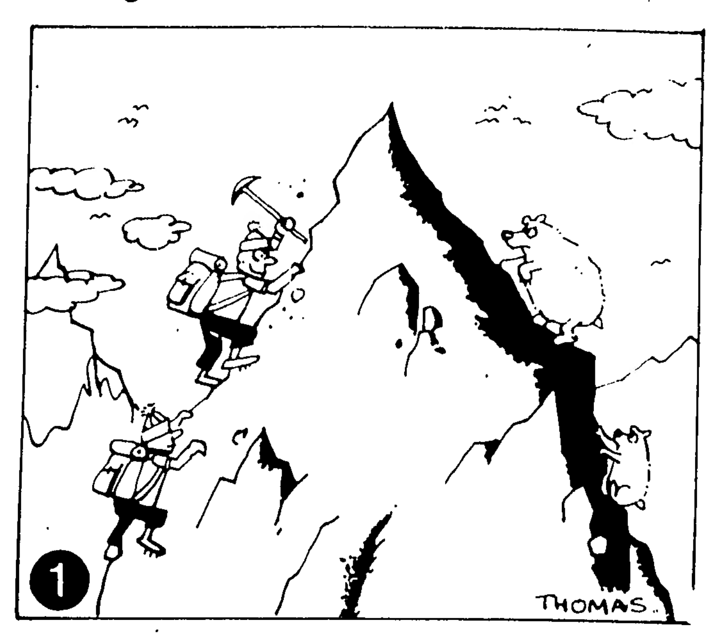
Mais que dire du parc d'engraissement lui-même? Constitue-t-il un danger de pollution?

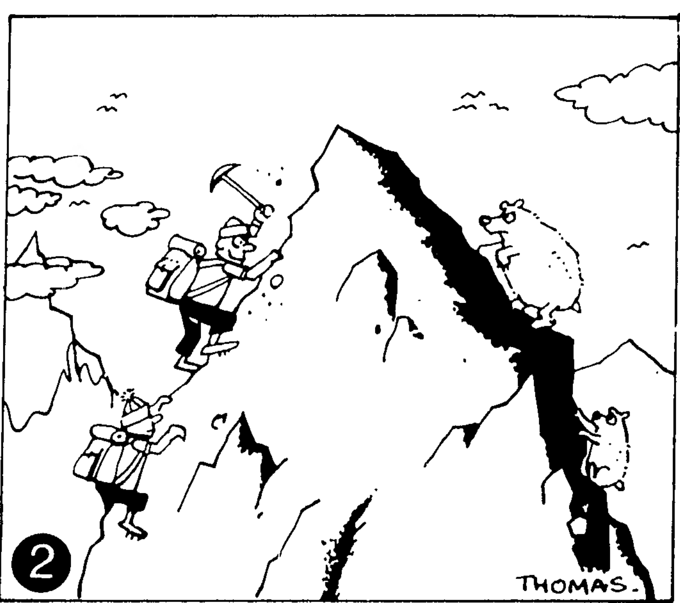
M. Sommerfeldt dit qu'en étudiant six parcs d'engraissement près de Lethbridge, il a trouvé des accumulations de nitrates et de phosphore dans le sol de surface; mais à plus de quatre pieds de profondeur, le sol ne contenait ni plus ni moins de nitrates et de phosphore que le sol de champs éloignés.

"Quant à la concentration en nitrates de l'eau du sol, ajoute-t-il, elle disparaît à quelques centaines de pieds du parc d'engraissement".

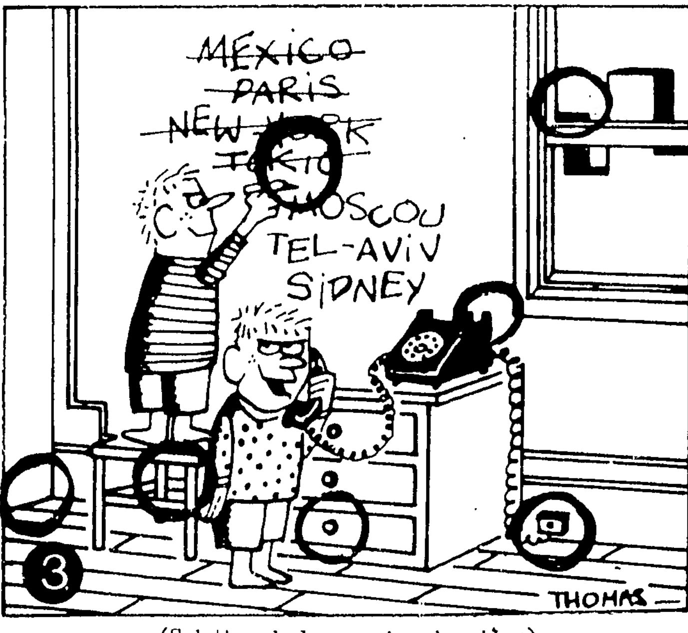
LE COIN DES PETITS

JOUEZ AVEC NOUS





Trouvez les 7 erreurs. SOP-158



(Solution de la semaine dernière)

La province en bref

Décès de M. Raymond Courchesne

Lundi le 5 février, la mort venait subitement ravir à l'affection des siens, RAYMOND COURCHESNE, jeune homme de 28 ans, très estimé de tous.

Raymond ne comptait que des amis dans sa paroisse natale ainsi que dans tous les villages voisins. Ce fut donc un choc effroyable quand on apprit la triste nouvelle.

Le service funèbre eut lieu le vendredi 9 février, en l'église Ste-Anne de Falher, au milieu d'une foule imposante, venue de partout pour rendre un dernier hommage au cher disparu.

Le Révérend Père Alphonse Turenne, curé, officiait. Les Pères Lafontaine, curé de Girouxviller, et Richer, curé de Jean-Côté, assistaient le célébrant. Denis Biron, beau-frère du défunt, portait la croix. Les porteurs étaient MM. Paul et Lionel Chailler, cousins de Raymond, René, André, Emile et Richard Bourgeois, ses beaux-frères. Un groupe sympathique des "Elks" de McLennan agissait comme garde d'honneur.

Une homélie très consolante et portant à la réflexion, fut prononcée par le Père Turenne. En voici un court résumé: "Un événement tel que la mort d'un jeune homme de 28 ans n'a pas d'explication si on se place au point de vue purement humain. On se demande "Pourquoi lui?" et on ne trouve pas de réponse, seulement une douleur profonde. C'est dans une vision de foi et d'espérance qu'on peut à travers notre douleur, saisir jusqu"à un certain point, le sens chrétien de la mort. C'est en lisant et en méditant les Saintes Ecritures que nous réalisons que la vie est un passage, que tout ne finit pas avec la mort, mais qu'au delà il y a une autre vie où il n'y a plus de pleurs, plus de souffrances, plus de mort. La vie n'est pas détruite, elle est transformée".

L'inhumation eut lieu dans le cimetière paroissial de Falher.

Raymond laisse dans le deuil son épouse, Yvonne Bourgeois, deux filles, Lynne (3 ans) et Lise (1 an et 4 mois), son père et sa mère, M. et Mme Alphonse Courchesne de Falher, son frère Norman de Medford, Oregon, sa soeur Pauline, Mme Lewis Ramstead de Rocky Mountain House.

REMERCIEMENTS

Les familles Bourgeois et Courchesne désirent exprimer leur reconnaissance la plus profonde pour les nombreuses marques de sympathie, offrandes de fleurs, messes et messages reçus lors de ce décès.

Un merci spécial aux membres de la chorale et à l'organiste, ainsi qu'aux dames qui étaient en charge du dîner servi après les funérailles. C'est très réconfortant de sentir cette fraternité dans le deuil.

Mme Aurélius Servant

Suzanne Jeanson au Centre Culturel de St-Paul le 3 mars

Le public de Saint-Paul est cordialement invité à se rendre au centre culturel de l'endroit, le 3 mars prochain, pour voir et entendre la première vedette de la chanson française de l'Ouest canadien, Suzanne Jeanson.

On peut dès maintenant faire ses réservations en contactant M. ou Mme Jules Van Brabant, M. Claude Brousseau, au bureau de Carda, ou à la Caisse Populaire de Saint-Paul.

L'entrée est de $1.50 pour les adultes ou de $0.75 pour les étudiants. Pour ceux ou celles qui désireraient se procurer leur billet pour le Bal du Mardi Gras, ils ou elles peuvent s'adresser aux endroits pré-cités.

Bon anniversaire

M. CHARTIER du Foyer Youville à St-Albert célébrera ses 96 ans le 22 février.

Nos meilleurs voeux de bonheur et de santé à M. Chartier.

Éditorial

Economie et culture

Dans son exposé fait en fin de semaine dernière, le Président du Conseil Canadien de la Coopération, a durant quelques moments insisté sur le rôle de l'économique face à la culture.

M. Martin Légère, mettait là, le doigt sur un phénomène vital au niveau d'une nation, quelle qu'elle soit. Le départ de Francalta, même si le mouvement est jeune, rejoint par exemple (à ses débuts) le mouvement des caisses populaires Desjardins, duquel il s'est d'ailleurs fortement inspiré. Et le mouvement Desjardins au Québec, est devenu une force économique avec laquelle on doit désormais compter.

Bâtir quelque chose implique toujours une somme de renoncement, beaucoup de talent aussi, et nécessairement, un entregent peu commun.

Il est parfois difficile de trouver des hommes vraiment doués, capables d'allier le talent et le désir de servir leurs semblables, en négligeant souventes fois leur vie privée, en consacrant aussi tous leurs loisirs dans cette recherche du bien commun. Francalta vient de faire la preuve que l'Alberta francophone possède de tels hommes, et la vraie richesse de notre communauté provient de ces gens-là.

Quand nous parlons de Francalta, nous ne voulons pas non plus oublier ceux et celles qui y ont contribué et qui y contribueront encore. Francalta, on l'a dit et répété plusieurs fois en fin de semaine, peut être le véritable outil dont les Canadiens-français de l'Alberta ont besoin pour s'épanouir pleinement, dans la dignité ressentie lorsqu'on possède et sa culture et son économie.

Francalta, c'est toute la population francophone, toute sa force latente, et si les bénéficiaires d'un tel établissement le veulent, nul doute que les buts de la seule caisse authentiquement francophone en Alberta seront rapidement atteints, couronnant ainsi les efforts des pionniers de Francalta.

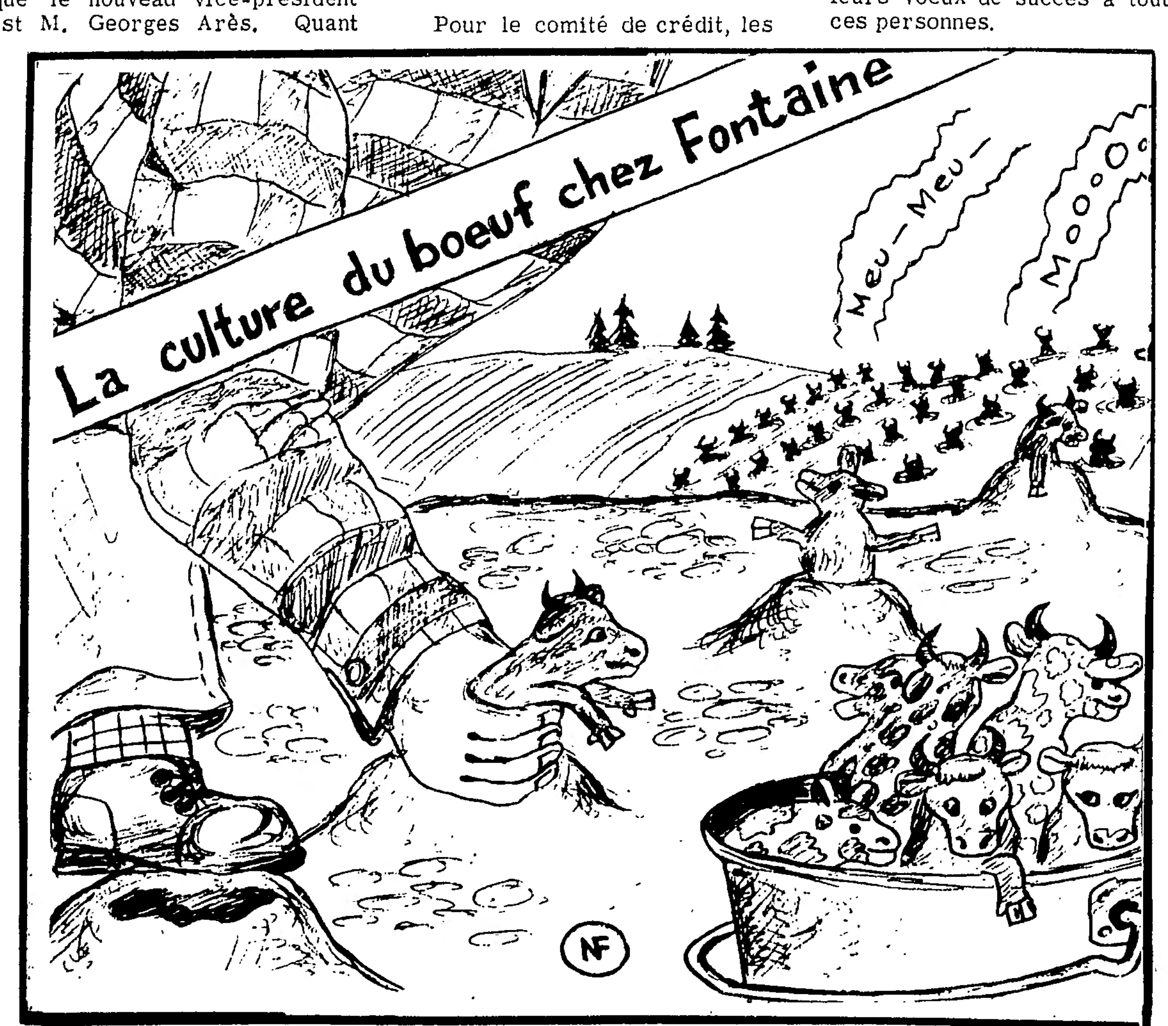
Guy Fournier

Francalta élit ses directeurs

Mathias Tellier réélu président

Lors de sa première assemblée annuelle, tenue samedi dernier, la caisse Francalta a procédé à l'élection de son bureau de direction pour la présente année. M. Mathias Tellier a été réélu comme président, alors que le nouveau vice-président est M. Georges Arès. Quant aux directeurs, ils sont désormais MM. Germain Desaulniers, J. Claude Lajoie, Gérard Maisonneuve, Eric Préville, Viateur Audy, Gabrielle Lefebvre, et Luc Lanthier.

Pour le comité de crédit, les trois personnes en charge seront MM. Jos Labossière, Irénée Turcotte et Eugène Trottier. Au comité de surveillance on retrouve MM. Lucien Bédard, Paul Magnan et Mme Lise Veuillette. Le Franco offre ses meilleurs voeux de succès à toutes ces personnes.



Des gens et des choses

Le Ministre des Institutions financières du Québec était de passage dans l'Ouest canadien la semaine dernière. Donnant une conférence de presse au MacDonald, M. William Tetley a parlé de sa visite comme d'une rencontre avec ses homologues albertains, de même qu'avec les industriels et hommes d'affaires de notre province. La conférence de presse s'est déroulée tant en français qu'en anglais.

******

Tout un succès que les événements de la dernière fin de semaine, concernant Francalta et l'expo "Arts et Succès". Le président du Conseil Albertain de la Coopération tient à remercier les membres de la presse, de même que la fédération des femmes canadiennes-françaises, et tous ceux et celles qui ont contribué au succès de ces deux journées.

******

D'ailleurs nous vous présenterons M. Girard "En Coulisse" la semaine prochaine, de même que nous vous présenterons un reportage sur l'exposition "Arts et Succès Culturels".

******

C'est définitif, la "Soirée canadienne-française du Club de Presse d'Edmonton" aura lieu le samedi 14 avril prochain. Il y aura du sucre d'érable, deux artistes invités (Paulette Pariseau et Bernard Cantin) et les animateurs seront Bill Laing du service des nouvelles de Radio-Canada et Tharcis Forestier de CFHA. C'est une organisation signée "Jean Patenaude".

******

FRANCOPHONIE JEUNESSE aura sa Reine, et le Rallye, qui fait de plus en plus parler de lui, s'en vient maintenant à grands pas. Et cela présage un succès vraiment formidable. Nous réitérons nos voeux de réussite à tous les jeunes qui s'y dévouent, et nous espérons que l'on remportera un succès vraiment capable de démontrer ce dont les jeunes sont capables.

******

Nous visiterons la région de Rivière-la-Paix cette semaine, et nous tâcherons de vous rapporter des nouvelles fraîches sur ce qui se passe là-bas. Une région où il fait toujours bon se retrouver, même si on trouve parfois le chemin long.

Calendrier social

Les 23-24-27 février, 2 et 3 mars à l'Auditorium du Collège Universitaire St-Jean à 8h.30 le TFE présente: Délicate Balance de Edward Albee.

DIMANCHE, 25 février: Toutimage présente "Acte du Coeur", un film de Paul Almond. Avec: Geneviève Bujold, Donald Sutherland, Monique Leyrac et Gilles Vigneault. Le 25 février à 7h.30 p.m. à l'Auditorium du Collège St-Jean: 8406 - 91e rue.

MERCREDI, 28 février: "Tournée Ouest" nous présente Suzanne Jeanson, au Collège Saint-Jean à 8h.30 p.m. Adultes: $2.00 Etudiants: $1.00 (gratuit pour les membres de l'ACFA et leur famille). Tous sont invités à prendre le café et à rencontrer Suzanne après le spectacle.

VENDREDI, 2 mars: L'Association des Scouts Francophones de l'Alberta célèbrera sa fondation officielle à 7h.30 p.m. au "Boys Scouts Centre", 142e rue-109 Avenue. M. Bernard Daigneault du Centre National nous fera l'honneur de sa visite. Tous les organismes francophones de la région sont invités à être représentés à cette cérémonie.

Le Franco

REDACTEUR: Guy Fournier

SECRETAIRES A LA REDACTION
Louise Chartrand
Ginette Brown

PUBLICITAIRE: Josaphat Baril
Tel. 422-0388

Hebdomadaire français dévoué aux intérêts des francophones de l'Alberta et sans appartenance politique.

HEBDO DU CANADA


Tarifs d'abonnement:
1 an: $5.00
2 ans: $9.00
Etats-Unis et autres pays étrangers: par année: $7.50

Publié le mercredi a 10010 - 109e rue, Edmonton 14, Alberta

Courrier de la deuxième classe Enrégistrement no. 1881

Un éclatant succès

La francophonie se rencontre

Une fin de semaine brillante à tous les points de vue, et marquée par des événements hauts en couleurs, s'est déroulée samedi et dimanche dernier à Edmonton. Cette fin de semaine a permis à plusieurs centaines de francophones de tous les coins de l'Alberta de mieux se connaître, d'échanger leurs vues et de vivre tangiblement la promotion de la francophonie chez-nous.

Organisée par le Conseil Albertain de la Coopération , dont M. Fernando Girard est le président,ces événements resteront à jamais mémorables dans l'esprit de tous ceux qui ont participé.



L'Archevêque Mgr Henri Routhier a béni la nouvelle institution.

Nous vous présentons ci-bas un bref aperçu de ce qui s'est déroulé en respectant la chronologie de ces mêmes manifestations.

Ouverture officielle de Francalta

Le tout a démarré avec la coupe traditionnelle du ruban, coupe qui marquait l'ouverture officielle de la seule caisse francophone de la province, Francalta, une institution qui n'a sans doute pas fini de faire parler d'elle.

Présentée à 13h.00, samedi cette cérémonie a permis aux participants de faire connaissance avec plusieurs invités d'honneur dont M. Martin Légère, président du conseil canadien de la coopération qui devait d'ailleurs donner quelques heures plus tard une magistrale conférence sur les [illegible] de la coopération, tout en y allant d'un discours à grande portée nationaliste. Mgr Henri Routhier, Archevêque, a par ailleurs béni l'établissement en prononçant une brève homélie. Plusieurs personnalités attachées aux divers mouvements francophones de la province, rehaussaient de leur présence cette inauguration, cérémonie suivie par l'assemblée annuelle des caisses Saint-Joachim et Saint-Thomas aux salles 116 et 117 du collège universitaire Saint-Jean.

Francalta après 8 mois

Huit mois d'existence, deux mois d'opération, et ceci nous amène à cette première assemblée annuelle de Francalta présentée samedi à 15h.45. Présidée par M. Mathias Tellier, président de la caisse, cette assemblée aura permis aux membres d'apprendre qu'au 31 décembre 1972, l'actif de Francalta se chiffrait à $97,281.00, chiffre qui a plus que quadruplé depuis. S'adressant aux membres réunis au Collège St-Jean, M. Tellier a tenu à remercier tout spécialement M. Fernando Girard, grand promoteur de l'institution, en ajoutant à l'intention des membres que cette caisse "est votre caisse; nous fondons beaucoup d'espoir sur elle, mais c'est surtout à vous d'y voir si nous voulons atteindre nos buts".

"Je remercie les personnes et organismes qui nous ont aidés, spécialement le S.A.S. et l'A.C.F.A. pour leur appui moral, et financier et si j'ai omis certaines personnes et organismes dans cet exposé croyez bien que c'est vraiment involontaire de ma part. De plus, je voudrais signaler à votre attention un don qui nous est venu de la caisse St-Jean de Matha de Montréal, en l'occurence une machine électronique qui nous rend de très grand services. Comme quoi la coopération n'a pas de frontière", a ajouté M. Tellier au cours de son discours.

Souper causerie M. Légère

Présenté par Me Louis Desrochers, M. Martin Légère, président du C.C.C. et invité d'honneur lors de ces deux journées, a un très long chemin de parcouru au domaine de la coopération, et il serait difficile d'énumérer ici tous les postes qu'il a occupés et occupe toujours au sein des organismes nationaux de coopération.

"Francalta n'est pas la première ni la dernière caisse francophone à voir le jour chez une minorité canadienne-française et quand on parle de survie francophone, il faut y attacher d'autres facteurs que le nationalisme, dont le facteur économique, et dans ce domaine-là, la coopérative est encore le meilleur moyen de s'organiser" a déclaré en substance M. Légère, qui n'a pas été tendre envers l'attitude de certains chefs de file québécois, dont M. René Lévesque tout particulièrement, en avançant que ces derniers sous-estiment la force des minorités francophones dispersées à travers le Canada.

"Votre jeunesse francophone et le rallye qu'elle prépare indique clairement que vous n'êtes pas morts, et que vous n'êtes pas sur le point de l'être, et je tiens à féliciter ces jeunes, c'est en eux que réside notre avenir, et quand on voit des mouvements comme celui-là, on ne peut faire autrement qu'espérer" a encore déclaré M. Légère.



La coupe du ruban...

Remercié par M. Fernando Girard, le conférencier a été longuement applaudi pour son discours très versatile, et où il a touché une multitude de sujets.

Après le copieux discours et copieux souper également, une soirée sociale avec orchestre de danse a permis aux convives de se divertir, et il faudrait ici souligner l'excellence de l'orchestre de Ghislain Bergeron, l'excellence aussi des animateurs Bernard Cantin, Robert Cyr et René Dallaire.

En somme cette première journée fut à tous points de vue un succès et les francophones de l'Alberta ont prouvé qu'ils savaient mêler l'utile à l'agréable en respectant ces deux items à leur juste valeur.

Journée de dimanche

Journée un peu moins chargée dimanche, mais où l'intérêt n'a jamais fait défaut. Après une messe concélébrée, au cours de laquelle Mgr Raymond Roy, évêque de Saint-Paul a stigmatisé en des termes très riches le fait d'être un "chrétien face à l'économie et à la culture" donnant toutes les implications de ce grand thème, ce fut le secrétaire de l'A.C.F.A. M. Guy Lacombe, qui fut chargé d'introduire les gens à un panel-forum qui a sans doute été une véritable mine de renseignements pour tous les gens présents.



M. Jules Van Brabant, président de l'A.C.F.A. s'adresse au public lors de l'inauguration officielle de la Caisse.

M. Lacombe s'est dit très heureux de pouvoir présenter ce panel-forum, où figuraient des représentants de tous les organismes franco-albertains ou presque.

Au cours de ce panel, pas moins de vingt représentants ont tour à tour donné au public une image des organismes français d'ici, en mentionnant les raisons d'existence de ces organismes, leurs buts et en élaborant sur leur avenir.



M. Mathias Tellier, lors de l'assemblée annuelle de Francalta. Il est entouré ici de M. Maurice Potvin gérant de la Caisse et de M. Hervé Durocher, ex vice-président de Francalta.

Diner-monologue et conclusion

"Je ne crois pas qu'il soit opportun d'attendre à trois heures pour conclure, d'autant que les gens étant déjà rassemblés, nous pouvons très bien conclure ici". C'est en ces termes que M. Guy Lacombe, secrétaire général de l'A.C.F.A. s'est adressé à la foule dimanche midi. M. Lacombe à la tribune, succédait au monologuiste André Roy, qui venait de dérider la salle par quelques courts monologues, dont l'un appartenant au répertoire du célèbre Yvon Deschamps.

Et M. Lacombe, de féliciter les organisateurs de ces deux journées, mentionnant entr'autres choses que: "On m'avait dit que Fernando Girard était un organisateur exceptionnel; aujourd'hui je comprends ce qu'on voulait dire par là" a déclaré en substance M. Lacombe, qui faisait allusion à la participation de masse de cette fin de semaine.

L'exposition arts et succès

Après le dîner, comme on avait d'ailleurs pu le faire le samedi après-midi vers 3h.30 le public a pu de nouveau visiter l'expo organisée par la FEDERATION DES FEMMES CANADIENNES FRANCAISES dont l'âme dirigeante est Mme Gabrielle Baillargeon. Des dizaines et dizaines d'oeuvres de toute sorte y seront d'ailleurs en montre pour les deux prochaines semaines (voir horaire dans autre page) et le public a fortement goûté cette même exposition qui prouve hors de tout doute, la valeur culturelle du groupe ethnique canadien-français de l'Alberta.

C'est d'ailleurs sur cette visite que "s'est terminée la manifestation franco-albertaine de cette fin de semaine, et le Franco est fort heureux de rendre un vibrant hommage à Francalta et à la Fédération des Femmes canadiennes-françaises pour le succès remporté lors de ces deux journées.

Suzanne à Tournée Ouest

C'est à Lorette, petite ville du Manitoba que le 12 juillet 1949, nait SUZANNE JEANSON. Petite fille studieuse à l'école de son village, elle poursuit ses études au Collège de St-Boniface. Suzanne étudie aussi la musique, le piano, elle prend des cours de chant, des leçons d'improvisation, de diction et d'expression corporelle. Avec ce bagage de connaissances, un joli minois et une voix agréable il est grand temps d'essayer ses ailes! Et c'est alors qu'elle fait ses débuts avec les "100 Nons" à la Boîte à Chansons du Centre Culturel de St-Boniface.

Et voilà, Suzanne est lancée! Elle travaille dans de nombreuses émissions à la radio et à la télévision française et anglaise. Elle fait partie de l'équipe "1050 Nuit" de C.K.S.B. Winnipeg. Et maintenant, elle tient le rôle principal de la série "Suzanne et moi". Parfaite bilingue, Suzanne part en tournée dans sa province d'abord, ainsi que dans différentes villes du nord-ouest des Etats-Unis, de l'Ontario et du Québec.

Son talent est remarqué! Suzanne est invitée au Festival des Arts d'Ottawa et au Festival de la Chanson à Granby, Québec.

Depuis quelques années, pour mieux faire connaître les artistes canadiens-français d'un océan à l'autre, le Secrétariat d'Etat et le Conseil Interprovincial de la Diffusion de la Culture (C.I.D.C.) leur donnent la chance de participer, en tant que délégués ou artistes, au Colloque Interprovincial à Sherbrooke, Québec.

De déléguée 71 à Artiste 72, Suzanne donne un récital d'une façon fort professionnelle devant les délégués du Colloque. Ce qui lui vaut: "TOURNEE OUEST".

Suzanne prépare actuellement au rythme de 10 heures par jour et 7 jours par semaine, un programme qui la conduira dans 40 villes de l'Ouest Canadien. Plus de 6,000 milles qui résonneront aux accents plein de jeunesse et d'enthousiasme de notre belle petite Canadienne-française "ouestrienne". Suzanne Jeanson, symbole de survie canadienne-française de l'ouest du Canada.

Venez donc entendre,applaudir et rencontrer Suzanne Jeanson. Avec un style bien personnel, elle vous fera passer une soirée bien agréable, Mercredi, le 28 février, à 20h.30 Auditorium du Collège Universitaire St-Jean. Pour réservations appelez à 469-4837 ou 476-5524. Adulte:$2.00 Etudiant $1.00. L'A.C.F.A. Régionale d'Edmonton est heureuse d'offrir l'entrée gratuite à tous ses membres et leur famille.

Lettre ouverte

L'école Routhier de Falher

M. le rédacteur,

"L'école J. H. Picard, la première école bilingue dans l'ouest du Canada construite avec des fonds publics, ouvrait officiellement ses portes vendredi soir" de dire l'article de Shawn Waddell du Journal le 10 février 1973.

Je suis enchanté du progrès accompli dans le domaine du bilinguisme à Edmonton, cependant, l'article en soi nous laisse une conception partielle de la réalité en ce qui concerne les écoles bilingues de l'Ouest.

L'Ecole Routhier de Falher, école publique au service entièrement de "Falher Cons. S.D. #69" était officiellement depuis plusieurs années une institution bilingue, et première dans cette catégorie dans l'ouest du Canada. Parmi ses éducateurs, 26 en tout, 100% enseignent et en français et en anglais avec très grande aisance. Le personnel administratif et para-scolaire est aussi bien courant dans les deux langues.

Toutes nos archives se tiennent et en français et en anglais; les chèques de traitement sont imprimés en français (phénomène unique dans l'Ouest); les procès-verbaux de chaque réunion rédigés en français avec version anglaise sur demande. La culture française prédomine l'atmosphère générale à l'intérieur de l'école, et la religion enseignée est accréditée par le ministère de l'éducation.

Chaque année nous sommes complimentés de la visite de nombre d'étudiants et de professeurs tant de l'extérieur que de la province. En effet, nous sommes invités à participer aux programmes d'échange d'étudiants avec d'autres systèmes scolaires qui veulent initier leurs élèves et professeurs à notre programme scolaire dans un milieu français.

En la seule année 1972, le gouvernement fédéral nous accordait une subvention de $40, 000.00 laquelle attribuait directement et indirectement à notre statut bilingue. Aussi nous reçûmes en janvier 1973 la ratification d'un octroi fédéral de $29,000.00 que, malheureusement, nous dûmes refuser faute de programmes provinciaux en renfort présentement, avec lesquels nous espérions coordonner le premier.

Nous offrons de l'instruction à 560 élèves de grade un à douze. Certains parmi eux (4 autobus scolaires) voyagent 40 milles venant de 4 autres juridictions scolaires pour profiter de nos facilités bilingues.

Parmi nos éducateurs et nos professionnels nous recrutons et rénumérons un personnel possédant les qualités requises afin d'offrir des cours aux adultes dans plusieurs domaines. Ces cours post-scolaires, des plus diversifiés dans la région de la Rivière-la-Paix, s'étendent de la comptabilité jusqu'à la photographie - des langues parlées à l'art culinaire, etc...

Nos concerts de chorale à voix mixte et nos solistes sont bien acclamés à l'auditorium Jubilée à Edmonton aussi bien que dans les provinces de l'Est. Par ailleurs nous accueillons des troupes de musiciens et d'acteurs venant de toutes les parties du Canada.

Nos trois laboratoires de science, notre salle de préparation, notre salle ménagère et nos classes de dactylo sont des plus modernes et complets à nos connaissances - et le personnel approprié est tout bilingue. Notre bibliothèque est meublée d'accessoires et de textes bilingues tel qu'il n'en existe à l'ouest d'Ottawa.

Nos portes sont ouvertes à tous ceux qui veulent en profiter.

Gérard Lévesque
secrétaire
Falher, Alta.

Re: M. Maxim

Monsieur le rédacteur,

J'ai été un peu étonnée en lisant la réponse assez acerbe que vous avez apportée à la lettre de "Monsieur Maxim". Je pensais en effet, qu'un rédacteur de journal devait faire preuve d'un peu plus d'objectivité à l'égard des "critiques" formulées à l'encontre de son journal ou de ses collaborateurs.

Ma surprise a d'autant été plus grande, que vous ne semblez pas avoir compris le sens de la "critique" de Maxim, qui était en fait, plutôt un compliment pour le Père Fortier.

Bien sûr que nous espérons tous que vous allez continuer à nous "passer" les articles du Père Fortier. Ils sont un peu de réconfort et de soleil dans cet hiver canadien si rigoureux. D'autant plus que notre civilisation du XXième siècle, ne nous accorde pas toujours le temps nécessaire pour feuilleter à nouveau nos manuels d'histoire de l'Antiquité, ou pour nous rendre dans des agences de voyage pour nous procurer ce genre de dépliants publicitaires.

Je suis sûre, que tout comme moi, un bon nombre de vos lecteurs sont reconnaissants au Père Fortier de nous faire profiter de ses voyages, que tous les Albertains n'ont pas le privilège de pouvoir s'offrir. Car, qui d'entre nous, n'a un jour rêvé de contempler l'Acropole ou un coucher de soleil sur des ruines antiques?

Mais, de grâce Monsieur le rédacteur, ne soyez pas si courroucé. D'autant plus, que toutes ces "critiques" se passent entre amis. Pourquoi donc, engager inutilement toute une polémique à ce sujet?

Et, de tout coeur, nous souhaitons au Père Fortier, de faire un jour une découverte importante à l'occasion de fouilles, afin qu'il se fasse connaître au-delà du cercle habituel, et qu'il nous apporte enfin quelques chose de nouveau.

J'espère que vous ne serez pas "choqué" cette fois.

Mes salutations les plus sincères.

Une lectrice assidue,... et qui signe.

Annick Kapetanovic.

P.S. Il serait peut-être bon que vous nous rappelliez le rôle du journaliste? Doit-il prendre position au sujet des critiques ou bien laisser la chance aux lecteurs de pouvoir donner leur avis?

Re: Centre Culturel Edmonton

Cher monsieur,

Il y a un an environ, l'A.C.F.A. régionale convoquait des représentants de toutes les organisations francophones de la ville dans le but d'établir un centre culturel à Edmonton. A cette réunion, un comité PROVISOIRE avait été suggéré pour étudier le problème et faire des recommendations à une assemblée générale six mois plus tard. Nous voilà à près d'un an de cette décision et rien n'a encore été fait de ce côté. Nous remarquons le Calendrier Social dans le Franco, une fonction de ce dit comité, et d'après ce que j'en ai entendu parler de fait un travail qui est entièrement du personnel du Franco.

Je pose la question encore: Où est le soit disant centre culturel FLOTTANT d'il y a un an? Où se trouve ce comité provisoire qui devait faire rapport aux organisations francophones de la ville? Est-ce que par hasard les intérêts de quelques uns deviendraient plus importants que les intérêts de la collectivité et que ce disant un travail s'est fait favorisant ces intérêts au dépend du reste? Ces questions doivent se poser à plusieurs puisqu'un bon nombre de personnes à qui j'ai parlé à ce sujet ont eu les mêmes réservations. Ces questions se posent de plus puisqu'il y a rumeur d'un mémoire adressé à Ottawa au sujet d'un tel centre culturel. Si ces rumeurs sont de fait réels, alors, les craintes déjà mentionnées deviennent réalité importante puisque un ou quelques uns pourraient faire valoir leur point de vue au dépend des autres organisations. Il faudrait alors avouer que ça serait un geste pour le moins non démocratique. De plus ces gens n'ont aucune autorité de parler pour les organisations francophones de la ville puisqu'ils étaient nommés d'une façon provisoire pour un but seulement à savoir, étudier la question d'un centre culturel. S'il y a un bon moyen de torpiller cette idée c'est bien ce qui se passe dans le moment avec ce silence du comité provisoire. J'espère que les responsables de ce comité se feront connaître et que l'assemblée générale de toutes les organisations sera convoquée sous peu. Le centre culturel flottant semble avoir flotté dans l'obscurité et me semble à cette date voué à couler dans les profondeurs du néant où bien d'autres organisations francophones existent aujourd'hui.

Gilles Blain
Ancien président du Club Richelieu Edmonton

Civilisation et ruines

Pourquoi tient-on à citer Châteaubriand, ou qui que ce soit, quand il n'est brillant?

Pourquoi le langage qui fait ruine est-il admiré et pourquoi la beauté qu'on laisse être ruinée ne le serait-elle pas?

Le temps ravage et ruine même la beauté parce que l'homme ne prend pas la temps de la maintenir: ce vandalisme du temps doit-il à jamais faire la gloire de l'homme?

Notre ami Jean Fortier qui aime aussi la mythologie grecque pour ce qu'elle peut avoir de sensé, tout comme on peut aimer la mystique pour la même raison, malgré qu'on les glorifie pour ce qu'elles ont d'insensé, appréciera peut-être ce petit peu de mythologie indienne:

Le mot "CIVILISATION" selon certains étymologistes, nous viendrait du nom qu'on donnait, en Inde, à la déesse de la destruction, i.e. SIVA.

Le Latin ayant "sibilisé" le "c", en dériva le mot "CIVIS", d'où c'est devenu "civilisé" de "sibiliser"!

Ce que l'histoire ne dit pas, c'est si Siva était destructrice de laideur ou de beauté. Le sens qu'on donne au mot "civilisation", laisserait croire qu'il s'agit de détruire la laideur, d'où il serait permis de reconstruire la beauté.

C'est tout ce que l'ami Jean Fortier essaie de faire; ce serait donc très civilisé de relever toute beauté, en ruine, ou non.

BJT.

VOIR ET ECOUTER

Horaire à CBXFT   Semaine du 24 au 2 mars   ONZE

Samedi

1h.15
CINE-MA-TINEE
"Le train sifflera trois fois"

3h.00
LES HEROS DU SAMEDI
4h.00
MON AMI BEN
4h.30
LASSIE
5h.00
TELECHROME
6h.00
LE MONDE EN LIBERTE
6h.30
LE FRANCAIS D'AUJOURD'HUI
7h.00
WALT DISNEY PRESENTE
8h.00
LES GRANDS FILMS
"Les Russes arrivent"

10h.00
LE TELEJOURNAL
10h.30
POLITIQUE FEDERALE
10h.37
AU MASCULIN
11h.07
CINEMA

Picnic.

Dimanche

1h.15
CINE-MA-TINEE
"L'évasion la plus longue"

3h.00
5 D
4h.00
D'HIER A DEMAIN
5h.00
FANTAISIE LYRIQUE
5h.30
POLY A VENISE
6h.00
CONSOMMATEURS AVERTIS
6h.30
LA FLECHE DU TEMPS
7h.00
QUELLE FAMILLE
7h.30
LES BEAUX DIMANCHES
"Monsieur Masure"

10h.00
LE TELEJOURNAL
10h.30
CINE-CLUB

Partner. Etude sociologique réalisée par Bernado Bertolucci, avec Pierre Clementi, Tina Aumont, Stefania Sandrelli et Sergio Tofano. Un jeune metteur en scène, complexé et timide, se sent poussé par son «double» à entreprendre des choses qu'il n'avait jamais osé réaliser jusqu'ici. Il éprouve une profonde haine contre lui-même et les autres et c'est pourquoi il entreprend une «guerilla» révolutionnaire de libération de soi-même et du monde (It. 68).

Lundi

3h.00
BONJOUR
3h.06
FEMME D'AUJOURD'HUI
4h.00
BOBINO
4h.30
MAIGRICHON ET GRAS DOUBLE
5h.00
CHER ONCLE BILL
5h.30
DAKTARI
6h.30
ACTUALITES 24
7h.00
MEETA
9h.00
LES FORGES DE ST-MAURICE
9h.30
MONT-JOYE
10h.00
LE TELEJOURNAL
10h.15
FORMAT NATIONAL
10h.35
APPELEZ-MOI LISE
11h.35
CINEMA

Sous les mers d'Afrique Aventures réalisées par Giovanni Roccardi, avec Sophia Loren et Steve Barclay. Une équipe d'explorateurs sous-marins entreprend une expédition. L'industriel qui finance l'expédition et y participe contraint astucieusement sa fille à l'accompagner. Peu à peu elle sera conquise par le travail intéressant des plongeurs (It. 52).

Mardi

3h.00
BONJOUR
3h.06
FEMME D'AUJOURD'HUI
4h.00
BOBINO
4h.30
NIC ET PIC
5h.00
SEBASTIEN ET LA MARY-MORGANE
5h.30
DANIEL BOONE
6h.30
ACTUALITES 24
7h.00
MEETA
9h.00
LES BELLES HISTOIRES
10h.00
LE TELEJOURNAL
10h.15
FROMAT NATIONAL
10h.35
APPELEZ-MOI LISE
11h.35
CINEMA

Les Vacances portugaises. Comédie écrite et réalisée par Pierre Kast, avec Françoise Arnoul, Michel Auclair et Françoise Brion. Un couple français, vivant au Portugal, invite une dizaine d'amis pour une fin de semaine. Tout ce joli monde s'amuse, boit et flirte à qui mieux mieux. Des intrigues sans lendemain se nouent (Fr. 63).

Mercredi

3h.00
BONJOUR
3h.06
FEMME D'AUJOURD'HUI
4h.00
BOBINO
4h.30
FANFRELUCHE
5h.00
INVITATION AU LOISIR
5h.30
DOCTEUR DOLITTLE
6h.00
L'ILE AU TRESOR
6h.30
ACTUALITES 24
7h.00
MEETA
9h.00
TEMOIGNAGES
9h.30
HEBDO I
10h.00
LE TELEJOURNAL
10h.15
FORMAT NATIONAL
10h.35
APPELEZ-MOI LISE
11h.35
CINEMA

Le Grand Cérémonial. Drame réalisé par Pierre-Alain Jolivet, d'après la pièce d'Arrabal, avec Michel Tureau, Marcella Saint-Amant et Ginette Leclerc. Un jeune homme vit sous l'emprise obsédante de sa mère. Il fait la rencontre d'une voleuse qui s'offre à lui. Il l'invite chez lui malgré l'opposition de sa mère. La jeune fille se soumet aux traitements brutaux que lui inflige le déséquilibré (Fr. 68).

Jeudi

3h.00
BONJOUR
4h.
3h.06
FEMME D'AUJOURD'HUI
4h.00
BOBINO
4h.30
MAJOR PLUM-POUDING
5h.00
POUR PASSER LE TEMPS
5h.30
ALERTE DANS L'ESPACE
6h.30
ACTUALITES 24
7h.00
MEETA
9h.00
RUE DES PIGNONS
9h.30
LA P'TITE SEMAINE
10h.00
LE TELEJOURNAL
10h.15
FORMAT NATIONAL
10h.35
APPELEZ-MOI LISE
11h.35
CINEMA

Si j'avais quatre dromadaires. Documentaire réalisé par Chris Marker. Avec ses quatre dromadaires, Don Pedro d'Ablaroubeira courut le monde et l'admira.

Vendredi

3h.00
BONJOUR
3h.06
FEMME D'AUJOURD'HUI
4h.00
BOBINO
4h.30
PICOTINE
5h.00
LAUREL ET HARDY
5h.30
LES MOTARDS
6h.00
LES PIERRAFEU
6h.30
ACTUALITES 24
7h.00
MEETA
9h.00
A PROPOS
9h.30
HEBDO II
10h.00
LE TELEJOURNAL
10h.15
FORMAT NATIONAL
10h.35
APPELEZ-MOI LISE
11g.
11h.35
CINEMA

Hold-up à Londres (The League of Gentlemen). Film policier réalisé par Basil Dearden, avec Jack Hawkins, Nigel Patrick et Richard Attenborough. Après vingt ans de loyaux services, un colonel est limogé arbitrairement par l'état-major. Pour se venger, il décide d'accomplir un audacieux vol de banque en plein jour. Il fait appel à sept anciens officiers de l'armée au passé chargé. L'opération doit être menée selon des techniques militaires auxquelles tous sont parfaitement rompus (Br. 60).

Les Beaux Dimanches
Le 25 février à 7h.30

«A guichet fermé»: un théâtre enregistré à Trois-Rivières: «Monsieur Masure» de Claude Magnier

Le 25 février à 7h.30 **les Beaux Dimanches** présentent aux téléspectateurs du réseau français de Radio-Canada une soirée **A guichet fermé.** A l'affiche: une comédie de moeurs de Claude Magnier intitulée *Monsieur Masure.*

Ce spectacle a été enregistré au cinéma Capitol à Trois-Rivières par Bruno Paradis assisté de Thérèse Sarrasin. Georges Carrère a réglé la mise en scène; Marie-Andrée Lainé a dessiné les costumes, et Jean-Paul Denis les décors. Les maquillages sont signés Edward Shrimpton. A la direction technique: Guy Desmarais.

On pourra applaudir dans le rôle-titre Gérard Poirier. Il jouera aux côtés de Janine Sutto (Jacqueline Giraux) et Guy Provost (Robert Giraux).

Après avoir remporté le Grand Prix dramatique au Casino d'Enghien, *Monsieur Masure* a été jouée avec un vif succès à la Comédie Wagram, à Paris. Gérard Séty, Guy Tréjean et Claude Larue en étaient les interprètes.

Au lendemain de la première parisienne, un critique écrivait: «Il faut certes accorder que le postulat est d'une invraisemblance qui touche à l'extravagance. Mais à partir de là, la pièce se déroule logiquement et je dois dire que l'auteur a fait preuve d'une invention constante dans le détail des situations.»



Le rideau s'ouvre sur le décor d'une coquette maison de campagne dans l'Oise. La maîtresse de céans, Jacqueline Giraux, s'ennuie terriblement dans sa verte solitude troublée seulement par le chant des oiseaux. La perspective de retrouver son mari Robert, qui vient la rejoindre en fin de semaine, ne la réjouit pas plus qu'il ne faut. Pour l'instant, ce qui l'inquiète le plus, c'est le silence de son amant Jean Carrel qui ne lui a pas téléphoné et n'est pas venu la voir de la semaine. Depuis trois nuits elle n'en dort plus. Exaspérée, Jacqueline décide que ce soir elle dormira. Elle avale sous nos yeux la moitié d'un flacon de somnifère et verse à tout hasard l'autre moitié dans un verre à portée de la main. Le soporifique la terrasse et Jacqueline devient la belle au bois dormant.

Programmation française de CBXAT de 9h.30 à 12h.00 a.m.

A Rivière-la-Paix au canal 7; à Grande-Prairie au canal 10; à Manning au canal 12; et à High Prairie au canal 2.

SAMEDI LE 3 MARS

9h30 AM: Hebdo 1:	Emission d'affaires publiques réalisée à Edmonton par Guy Pariseau
10h.00: Quelle famille	Chronique de la famille Tremblay, dont l'action se passe à Montréal.
10h.30: Nic et Pic	Emission pour enfants. Nic et Pic sont deux petites souris qui voyagent à travers le monde en montgolfière.
11h.00: La p'tite semaine	Aventures humoristiques de la famille Lajoie, propriétaire d'un magasin de variétés, et de leur fille.
11h.30: La flèche du temps	Emission consacrée à l'actualité scientifique canadienne et internationale.

DIMANCHE LE 4 MARS

9h.00 AM: Hebdo 11:	Emission d'affaires publiques réalisée à Edmonton par Guy Pariseau.
9h.30: Les forges de St-Maurice	Téléroman historique de Guy Dufresne.
10.00: Maigrichon & Gras double	Les aventures de deux amis (Emission pour enfants)
10h.30: Consommateurs avertis	Emission destinée à renseigner et à protéger le consommateur.
11h.00: Fantaisie lyrique	Des extraits d'opéras et d'opérettes sont interprétés par les grands artistes lyriques du Canada français.
11h.30: A Propos:	Emission de variétés animée par Benoît Girard.

PLACE AUX 15-25

Jeunalta

Jeunalta ou le Rallye organisé au début de mars par les jeunes de Francophonie Jeunesse, mérite toute l'attention que nos énergies peuvent mobiliser.

Cette première d'un tel déplacement de jeunes francophones en Alberta confirme un fait que la plupart des adultes ont souvent tendance, non pas à ignorer mais à traiter comme quantité négligeable au sein de la société contemporaine; à savoir l'attitude des jeunes devant cette même société.

JEUNALTA dépasse de beaucoup de coudées tout ce qu'on peut imaginer comme initiatives venant de la jeunesse. Jeunalta est le symbole d'une vitalité qu'on ne peut désormais plus ignorer. Jeunalta est vraiment la personnalisation d'une idée francophone débouchant sur l'avenir, et dans ce sens nous croyons que l'attitude que nous avons habituellement devant les projets de ce genre, devra évoluer au rythme même des initiatives prises par la jeunesse.

Ici, le contexte est spécial, et par ce fait même, le Rallye Jeunalta surprend. Les jeunes étant en minorité il leur faut vraiment avoir un sens peu commun de leur appartenance pour songer à une telle rencontre.

Ce n'est pas un miracle; c'est simplement un phénomène de vie active, qui dément certaines statistiques voulant que la francophonie soit à la veille de disparaître en Alberta.

La qualité de la francophonie de demain en Alberta, de cette francophonie de la relève, est entre bonnes mains, et ça, les organisateurs de JEUNALTA nous l'ont déjà prouvé. Le Rallye devient à mesure qu'il approche, un témoignage vivant de la force de notre groupe ethnique franco-albertain.

Quand on aime on a toujours vingt ans

Tout ça pour une gonzesse
qui m'avait eu par l'adresse
et le faux cil
j'ai pris mon couteau
et shlackk
dans le dos
il est mort comme le juge l'a dit
j'ai eu vingt ans
quand on aime on a toujours vingt ans (2)
comme ma culotte et ma veste
l'amour avec la jeunesse
ça va de soi
mais il l'aimait trop
et shlakk
dans le dos
il était né en 1951
quand on aime on a toujours vingt ans (3)
quand j'aurai purgé ma peine
il ne faudra plus que j'aime
comme avant
on ne peut pas avoir
vingt ans
toute sa vie
pensez-y
comme le juge l'a dit une autre fois
quand on aime on a toujours vingt ans (4)

Rocketon

Au Rouet de Falher le 23 février à partir de 8h.00 a.m.

- Tous doivent apporter leurs berceuses.
- Pour informations et formules d'inscription s'adresser au Rouet à 837-2411.



LUCIE GAULIN
BONNYVILLE



SYLVIANNE LAFLAMME
FALHER



CELINE BELAND
MORINVILLE-LEGAL



PAULETTE TROTTIER
EDMONTON

MURIELLE RICHARD
PLAMONDON



SUZANNE MARCHAND
ST-PAUL

(Angèle Laverdière est également candidate pour Donnelly et une huitième candidate de Calgary sera bientôt choisie)



Laquelle voudrais-tu voir devenir Reine de Francophonie Jeunesse?

Toutes sont jolies, intelligentes et représentent déjà un duché
Le concours est maintenant ouvert; encourage celle de ton choix, tu nous aideras à faire de notre Rallye du début de mars, le succès que tu en attends

N'OUBLIEZ PAS NOTRE RALLYE! PREPAREZ-VOUS! NOUS COMPTONS SUR VOUS!

JEUNALTA, c'est toi, c'est moi , c'est nous tous les francophones de l'Alberta

- MAIS... N'OUBLIE PAS TA DUCHESSE
- ELLE SERA PEUT-ETRE REINE .....
- ET TU PEUX CERTES LUI AIDER A LE DEVENIR!
- BONNE CHANCE A TOUTES LES CONCURRENTES...
- ET NE LUI REFUSE PAS UN BILLET
- TU PEUX GAGNER GROS ET ..... APPRENDRE QUE TA PREFEREE A ETE ELUE REINE DE TOUS LES JEUNES FRANCOPHONES DE L'ALBERTA

Féminités

Chronique des consommateurs

L'ALBERTA MODIFIE LA LOI

L'Association des consommateurs du Canada rappelle que depuis le 1er juillet 1972 la "Alberta Credit and Loan Agreement Act" a été modifiée pour y inclure les cartes de crédit non sollicitées. Il est maintenant interdit de délivrer des cartes de crédit non sollicitées, et, au cas où il en reçoit une, le particulier n'a aux yeux de la Loi, aucune responsabilité pour une transaction quelconque intervenue avant qu'il n'ait fait savoir par écrit à l'expéditeur qu'il accepte ladite carte.

UNE PISTE DE DONNEES

Saviez-vous que tout particulier laisse derrière lui une piste de données, pratiquement pour tous les actes accomplis au cours de sa vie, de l'obtention d'un passeport à l'achat d'une voiture? Le rassemblement des données commence à la naissance et se développe impitoyablement jusqu'à la mort. L'association vous rappelle qu'il appartient aux provinces de légiférer en matière de rassemblement et de diffusion des données personnelles. L'ACC incite les consommateurs à éplucher la législation provinciale.

AU-DELA DES FRONTIÈRES

Bien que les systèmes d'information canadiens relatifs aux données personnelles soient à peu de choses près similaires à ceux de la plupart des pays occidentaux, un nombre important de leurs banques de données sont situées en totalité ou en partie au-delà de nos frontières. L'ACC attire votre attention sur ce fait, car ces banques échappent ainsi à la législation canadienne.

UNE BANQUE DE SANTE

L'ACC signale que le ministère fédéral de la Santé nationale et du Bien-être social a l'intention de mettre en place un système d'enregistrement sur ordinateur de l'état de santé des 35,000 habitants des Territoires du Nord-Ouest. Cela donnera aux bureaux de santé régionaux accès par télécommunication à un bureau central situé à Ottawa. Le système qui renfermera des renseignements sur la santé des particuliers, les médecins, les installations et les problèmes sociaux du genre assuétude à la drogue et alcoolisme, est peut-être le plus étendu qui soit envisagé au Canada.

UNE PERCEE DES CONSOMMATEURS

L'association est d'avis que la "Saskatchewan Credit Reporting Agencies Act" représente une percée accomplie pour les consommateurs sur le plan de leur protection légale. En effet, le consommateur de la Saskatchewan peut maintenant, sur demande, se voir communiquer le nom et l'adresse de toute personne ayant obtenu sur lui un rapport du bureau de créance au cours des 12 mois précédents.

BUREAU D'ARBITRAGE DES "CITRONS" MENAGERS

L'ACC fait savoir que la Division Equipement Ménager de la "Manitoba Electrical Services League" met en place un bureau d'arbitrage chargé d'essayer de régler les conflits entre les consommateurs et l'industrie de l'équipement ménager. La composition du bureau est à l'étude, et l'on pense que les trois groupes d'intéressés, consommateurs, fournisseurs et détaillants y seront représentés.

ACCES AUX DOSSIERS DE CREDIT

L'ACC rappelle que les consommateurs du Québec, du Manitoba et de la Saskatchewan ont légalement accès à leur dossiers de crédit.

Les carbonnades flamandes



Si vous recherchez un délice gastronomique qui est exceptionnellement bon, mais d'une préparation très simple, la prochaine fois que vous recevrez des amis à dîner, Willy Maes, chef de cuisine de l'hôtel Bonaventure à Montréal, vous suggère de servir des carbonnades flamandes.

Comme ingrédients il faut quatre biftecks de bout de surlonge, dont chacun devrait peser entre 7 et 8 onces une fois que toute la graisse a été enlevée.

Les carbonades flamandes, recommandées par le chef Willy Maes, se servent très chaudes, accompagnées de pommes de terre nouvelles bouillies et parsemées de persil frais haché. Ajoutez-y également un légume vert de votre choix.

Ingrédients

4 biftecks de bout de surlonge (de 7 à 8 oz chacun)
3 oignons tranchés
2 c. à soupe de vinaigre blanc
1 petite bouteille de bière (ale)
2 tranches de pain blanc tartinées de moutarde française
3 c. à thé de cordial de bouillon de boeuf Bovril
1 tasse d'eau

Mode de préparation

Dans un poêlon chaud, faire revenir les biftecks dans un peu d'huile de cuisson. Les faire rissoler jusqu'à ce qu'ils soient bien dorés, puis les mettre dans une cocotte.

Réutiliser encore le poêlon pour l'étape suivante. Faire dorer 3 oignons tranchés. Puis, ajouter 2 c. à soupe de vinaigre blanc et une petite bouteille de bière (ale). Verser par-dessus les biftecks dans la cocotte, ajouter 1 tasse d'eau et amener à ébullition. Une fois le point d'ébullition atteint, ajouter 3 c. à thé de cordial au boeuf Bovril et baisser immédiatement le feu, de façon à faire mijoter. Mettre le couvercle et faire cuire environ 30 minutes ou jusqu'à ce que les biftecks soient cuits.

A ce moment-là, sortir les biftecks de la cocotte et les mettre sur un plat de service chaud. Aux ingrédients qui restent dans la cocotte, ajouter 2 tranches de pain blanc tartinées de moutarde française. Les amalgamer à la sauce de façon à l'épaissir. Cette sauce est un véritable délice gastronomique.

Servir les carbonnades flamandes très chaudes, accompagnées de pommes de terre nouvelles bouillies, parsemées de persil frais haché, et d'un légume vert. Cette recette suffit pour 4 portions.

L'A.C.F.A.
ET
L'Assurance-Vie Desjardins,
LEVIS QUEBEC
offrent
un emploi permanent

Fonction:
Propager le Service de "Sécurité familiale" en Alberta

Eligibilité :
- Etre âgé d'au moins 24 ans
- Scolarité minimum: 11e année

Conditions:
- Facilité à s'exprimer correctement en français.
- Dispositions à rencontrer le public
- Mobilité à travers la province
- Enthousiasme au travail
- Voiture fournie et dépenses payées
- Bénéfices marginaux complets
- Salaire, suivant qualifications

Toute personne intéressée peut écrire avant le 1er mars, en incluant son curriculum vitae à:

M. Guy Lacombe, secrétaire général de l'ACFA
10008 - 109e Rue, Edmonton, Alberta,

Abonnez-vous au Franco
NOM...
ADRESSE.....................................
Tarifs d'abonnement:
Au Canada - 1 an: $5.00 - 2 ans: $9.00
A l'étranger - $7.50 par année
10010 - 109e rue,
Edmonton, Alberta

CIMETIERES CATHOLIQUES
de l'archidiocèse
d'Edmonton

L'inhumation dans un cimetière catholique est un privilège et un honneur pour ceux qui ont la Foi. Le lieu d'enterrement de votre famille devrait démontrer votre Foi.
Plus de familles aujourd'hui choisissent leur lieu d'enterrement dans des endroits qui rappellent leurs dévotions de famille

SAINTE-CROIX
Route de St-Albert

EDMONTON
CATHOLIC CEMETERIES
11237 avenue Jasper
Tel 482-3122

A la population francophone
ARCANA AGENCIES (Realty) LTD.
1504 Cambridge Building, Edmonton
vous présente


Laurent Ulliac
Tél. 469-1671


René Blais
Tél. 466-9572

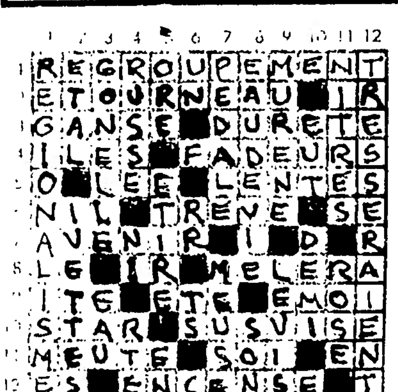
Nous nous spécialisons dans la vente de maisons à Edmonton; d'hôtels et de motels partout en Alberta.
Pour tous vos besoins immobiliers, signalez 429-7581

FERD NADON
BIJOUTIER
REPARATION DE MONTRES ET BIJOUX
en face de la "Bay"
10115 - 102e rue, Edmonton

T.F.E.
présente:
Délicate Balance
de Edward Albee

Mise en scène de André Zaharia, metteur en scène Roumain, subventionné par le Conseil des Arts du Canada et Festival-Canada.

Les 23-24-27 février, 2 et 3 mars à l'auditorium du Collège Universitaire St-Jean à 8h.30



Achetez tous vos vêtements d'enfants et chaussures chez les frères Tougas, propriétaires de
Jack and Jill
Avenue Jasper, à l'ouest de l'Hôtel Cecil

Centres d'Achats
Meadowlark, Southgate, Londonderry, Westmount et Bonnie Doon

Galigan Bennis & Co.
Comptables agréés

Edmonton
608 Empire Building
Tel.: 424-1711
H.R. THERRIEN, C.A.
R.E. GALIGAN, C.A.

Rivière-la-Paix
301 Powell Financial Building
Tel.: 624-5371
J.A. BENNIS, C.A.

Cartes d'affaires professionnelles

LEO AYOTTE AGENCIES LTD Rep.: Léo Ayotte - J.O. Pilon Comptabilité, rapports d'impôts, Assurances générales Edifice La Survivance Bur. 422-2912 Rés. 455-1883	EDMONTON RUBBER STAMP CO. LTD Fabricants d'estampes en caoutchouc et de sceaux 10127 - 102e rue Tél. 422-6927	DR R. D. BREAULT DR R. L. DUNNIGAN DENTISTES Strathcona Medical Dental Bldg. 8225 - 105e rue - Chambre # 302 Tél. 439-3797	DR J.-P. MOREAU DR R.M. GLASGOW DR J.H. HARVEY CHIRURGIE Orthopédique - traumatologie Suite 4, Edifice LeMarchand, Bur. 488-5235 - Rés. 482-6666	DR ANGUS BOYD B.A., M.D., L.M.C.C., F.R.C.S.(e) Spécialiste en maternité, maladies de femmes 202 Academy Place, 11520 - 100e avenue, Bur. 489-1620 - Rés. 488-8893
OPTICAL PRESCRIPTION CO. 230 Edifice Physicians & Surgeons PAUL J. LORIEAU 8409 - 112e rue - Tél. 439-5094	HUTTON UPHOLSTERING CO. Housses de toutes sortes, réparations tentes et auvents Estimés gratuits 10542 - 96e rue - Tél. 424-6611	J. ROBERT PICARD OPTOMETRISTE 10343 ave. Jasper, Edmonton Bur. 422-2342	DR MICHEL BOULANGER M.D., L.M.C.C., - Chirurgie BUREAU 488-7241 12420 - 102e ave., Edmonton	DR ARTHUR PICHE B.A., M.D., L.M.C.C. Médecin et chirurgien Bur. 488-0497 - Rés. 488-7924 Suite 110, Edifice LeMarchand
MacCOSHAM VAN LINES LTD Emmagasinage et transport Camions spéciaux pour meubles Tél. 422-6171 - Edmonton	CANADIAN DENTURE CLINIC 109 Ed. Baltzan Tél. 422-8639 10156 - 101e rue - Edmonton	DR A. O'NEILL DENTISTE BILINGUE 307, Immeuble McLeod, Bur. 422-4421 - Rés. 422-8369	DR G.-RENE BOILEAU M.D., L.M.C.C., F.R.C.S. (e) Dip. de l'ABS Spécialiste en chirurgie. Bur: 482-1246 Res: 452-9718 104 Academy Place, 11520 - 100e Avenue,	DR PAUL HERVIEUX DENTISTE Edifice Glenora Professional Bur. 452-2266 - Rés. 454-3406 10204 - 125e rue - Edmonton
LAMOTHE WELDING SERVICE Soudures de tous genres Où vous voulez, Quand vous voulez. 10803 - 128 rue, Edmonton 40 Tél. 455-0796	H. MILTON MARTIN MAISON FONDEE EN 1906 Assurances de toutes sortes Représentée par Mme Gertrude S. Blais #307 - 9939 115e Rue, 474-7745 Tel: 482-3095	MARCEL AUBIN REPRESENTANT DES VENTES chez ERICKSEN DATSUN LTD. 10982 - 101 rue. Tél: 429-4611 Voitures de l'année et d'occasion	DR R.J. SABOURIN DENTISTE Bur. 488-1880 - Rés. 488-3713 213 LeMarchand - Edmonton	DR LEONARD D. NOBERT DENTISTE Docteur en chirurgie dentaire 5 Grandin Shopper's Park St-Albert Bur. 599-8216
ESPACE A LOUER	DENIS J. BERUBE Représentant de la DOMINION LIFE Assurances-vie, automobile et incendie Tél. Bur. 399-5477 - C.P. 14 Rés. 399-8316 - Beaumont	DR A. CLERMONT DENTISTE Docteur en chirurgie dentaire Bur. 422-5838 - Rés. 488-2113 230 Edifice Birks 104e rue et avenue Jasper	DR MAURICE CREURER B.A., M.D., L.M.C.C. Médecin et chirurgien Bur. 435-1131 - Rés. 469-0095 Southgate Medical Centre 11036 - 51e avenue, Edmonton	DR L.A. ARES, B.A., D.C. DR. A.L. COURTEAU, D.C. CHIROPRATICIENS 306 - Tegler - Tél. 422-0595 10660 - 156e rue - Rés. 489-2938
ESPACE A LOUER	ESPACE A LOUER	ESPACE A LOUER	ESPACE A LOUER	J. GEORGES SABOURIN B.A., M.D., L.M.C.C., C.R.C.S. Obstétricien - gynécologue Spécialiste en maternité et maladies de femmes 208 Medical Arts Bur 424-1273 11010 ave. Jasper Rés. 465-1646

CANADA

Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales

ALBERTA

PARTIE I

Avis de séances pour l'audition d'observations

En novembre 1964, le Parlement a adopté une loi intitulée *Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales.* Cette Loi établissait un nouveau mode de délimitation des circonscriptions électorales fédérales. Elle autorisait la nomination dans chaque province d'une commission indépendante chargée de proposer les dimensions des circonscriptions électorales fédérales ainsi que leur nom et leur forme. Elle établissait également le principe d'une représentation aussi exacte que possible de la population.

En 1965, les commissions créées aux termes de la nouvelle Loi se sont basées sur les chiffres tirés du recensement de 1961 pour remanier les circonscriptions électorales de leur province respective. Les limites des nouvelles circonscriptions sont devenues officielles en 1966.

La Loi exige qu'à la suite de chaque recensement décennal il y ait une revision des limites des circonscriptions électorales afin de tenir compte de l'augmentation de la population, de ses déplacements et de ses changements. Avec le recensement de 1971 sont donc apparus les changements qui s'étaient produits en l'espace de dix ans. Une proclamation, lancée le 30 juin 1972, créa donc dans chaque province une nouvelle Commission, chargée de proposer les modifications des limites des circonscriptions électorales fédérales que peuvent rendre nécessaires les résultats du dernier recensement.

La Commission de l'Alberta est sous la présidence de l'ancien juge en chef de la Division de première instance de la Cour suprême de l'Alberta, l'honorable C. C. McLaurin. Les membres de la Commission sont: le président de l'Université de l'Alberta, M. M. Wyman, le greffier de l'Assemblée législative de l'Alberta, M. W. H. MacDonald et le commissaire à la représentation, M. Nelson Castonguay.

Le nombre de circonscriptions électorales fédérales en Alberta reste le même, c'est-à-dire dix-neuf (19). Pour tenir compte des données du recensement de 1971, le nombre d'habitants de chaque circonscription doit se rapprocher autant que possible de 85,678 (quotient obtenu en divisant par 19 la population de l'Alberta en 1971, soit 1,627,874 habitants) mais ne doit en aucun cas être supérieur à 107,098 ni inférieur à 64,258.

La Commission de l'Alberta a terminé la première partie de son travail. La Partie III du présent avis se compose d'une carte indiquant les circonscriptions électorales projetées et le nom que l'on propose de donner à chacune d'elles ainsi que la description des limites des circonscriptions électorales, y compris la population de chacune d'elles.

Conformément à la *Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales*, chapitre E-2 des Statuts révisés du Canada de 1970, la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province d'Alberta tiendra des séances pour l'audition d'observations au sujet des circonscriptions électorales proposées pour cette province aux lieux, heures et jours suivants:

(1) Medicine Hat, Palais de Justice, le mardi, 27 mars 1973, à 2 heures de l'après-midi.

(2) Lethbridge, Palais de Justice, le mercredi, 28 mars 1973, à 2 heures de l'après-midi.

(3) Grande Prairie, Palais de Justice, le samedi, 31 mars 1973, à 2 heures de l'après-midi.

(4) Edmonton, Palais de Justice, le lundi, 2 avril et le mardi, 3 avril 1973, à 10 heures du matin.

(5) Edson, Palais de Justice, le jeudi, 5 avril 1973, à 2 heures de l'après-midi.

(6) Red Deer, Palais de Justice, le lundi, 9 avril 1973, à 2 heures de l'après-midi.

(7) Calgary, Auditorium de la Compagnie du gaz, 140, 6e avenue S.-O., le mardi, 10 avril et le mercredi, 11 avril 1973, à 10 heures du matin.

En vertu de l'article 16 de ladite Loi, la Commission a établi des règles régissant les séances pour l'audition d'observations, lesquelles règles sont énoncées dans la Partie II du présent avis.

Le Parlement a stipulé, au paragraphe 17(4) de ladite Loi, que la Commission n'entendra aucune observation à ses séances sauf si un avis écrit a été donné, indiquant le nom et l'adresse de la personne qui désire formuler des observations et précisant la nature de celles-ci et l'intérêt de cette personne. Cet avis doit être donné dans les vingt-trois (23) jours de la publication du présent avis au secrétaire de la Commission, M. A. Parker Kent, pièce 314, Édifice de la Confédération, 540, 12e avenue S.-O., CALGARY (Alberta).

CALGARY, ce vingt et unième jour de février 1973.

Le président de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province d'Alberta
L'HONORABLE C. C. McLAURIN

PARTIE II

Conformément aux pouvoirs conférés par la *Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales*, chapitre E-2 des Statuts révisés du Canada de 1970, et à tous les autres pouvoirs qui lui sont attribués à cette fin, la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province d'Alberta établit par la présente les règles suivantes.

Le secrétaire
A. PARKER KENT

RÈGLES

1. Les présentes règles peuvent être citées sous le titre: Règles de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales (séances pour l'audition d'observations), 1972.

2. Dans les présentes règles,

a) «Loi» désigne la *Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales*, chapitre E-2 des Statuts révisés du Canada de 1970;

b) «annonce» désigne l'annonce publiée conformément au paragraphe 17(2) de la Loi et donnant avis de la date et de l'endroit fixés pour la tenue de séances en vue de l'audition d'observations;

c) «Commission» désigne la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province d'Alberta;

d) «carte» désigne la carte publiée en même temps que l'annonce et montrant le partage projeté de la province en circonscriptions électorales fédérales;

e) «observations» désigne les observations formulées conformément à l'article 17 de la Loi par une personne intéressée, à propos du partage de la province en circonscriptions électorales et du nom suggéré pour chaque circonscription;

f) «secrétaire» désigne le secrétaire de la Commission;

g) «séance» désigne une séance tenue en vue de l'audition d'observations conformément à l'article 17 de la Loi.

3. Une seule personne sera entendue lors de la présentation d'observations, à moins que la Commission n'en décide autrement.

4. (1) Conformément au paragraphe 17(4) de la Loi, la Commission n'entendra les observations, lors des séances, que si un avis écrit et signé a été envoyé ou remis au secrétaire dans les vingt-trois (23) jours à compter de la date de publication de l'annonce et de la carte indiquant

a) le nom et l'adresse de la personne désirant formuler des observations;

b) la nature précise de ces observations et l'intérêt de la personne en cause.

(2) La personne qui signe l'avis doit également indiquer auquel des endroits énumérés dans l'annonce elle désire faire entendre ses observations.

5. Si, en vertu de la règle 4, aucune demande d'audition d'observations n'est présentée, la Commission peut annuler la séance à l'endroit en question. L'avis de l'annulation doit être publié dans le journal approprié.

6. (1) Deux membres de la Commission constituent le quorum nécessaire à la tenue d'une séance pour l'audition d'observations.

(2) Si le quorum ne peut être atteint lors de la tenue d'une séance, le président peut ajourner ladite séance à une date ultérieure. Le secrétaire devra informer toutes les personnes qui devaient formuler des observations de la date à laquelle ces observations seront entendues.

NOTA: L'adresse du secrétaire est la suivante:
Pièce 314, Édifice de la Confédération
540, 12e avenue S.-O.
CALGARY (Alberta)

PARTIE III

Carte géographique et délimitations et noms proposés des circonscriptions électorales

Dans la province d'Alberta, il y a dix-neuf circonscriptions électorales, dont chacune doit élire un député. La Commission propose que les circonscriptions électorales soient nommées et décrites comme il suit.

Dans les descriptions suivantes, toute mention de chemin public signifie, à moins d'une indication contraire, la ligne médiane desdits chemins, rues ou avenues; les sections, townships, rangs et méridiens sont conformes au système d'arpentage des terres du Canada et comprennent l'augmentation de ceux-ci d'après ledit système. De plus, lorsqu'il est question de la rive droite ou de la rive gauche d'une rivière, il s'agit de la rive qui est à droite ou à gauche respectivement quand on regarde vers l'aval de la rivière.

Chaque circonscription comprend toutes les réserves indiennes situées à l'intérieur de ses limites.

Les chiffres de la population de chaque circonscription électorale sont tirés du recensement décennal de 1971.

1. ATHABASCA se compose:

a) de toute la partie de la province située au nord de la limite nord du township soixante-quatre (64) et à l'est d'une ligne (tous les rangs mentionnés à l'égard de cette limite ouest étant situés à l'ouest du cinquième (5e) méridien) commençant à l'angle nord-est du township soixante-quatre (64), rang quatorze (14) et qui va de là dans la direction nord suivant la limite est du rang quatorze (14) jusqu'à l'angle nord-est du township quatre-vingt-huit (88); de là dans la direction est jusqu'à l'angle nord-est du township quatre-vingt-huit (88), rang sept (7); de là dans la direction nord suivant la limite est du rang sept (7) jusqu'à l'angle nord-est du township cent vingt (120); de là dans la direction ouest jusqu'à l'angle nord-est du township cent vingt (120), rang dix (10); de là dans la direction nord suivant la limite est du rang dix (10) jusqu'à la frontière nord de la province;

b) de toute la partie comprise dans les townships soixante-deux (62) à soixante-quatre (64), rangs un (1) à vingt-quatre (24), à l'ouest du quatrième (4e) méridien;

c) de toute la partie située au nord de la rive gauche de la rivière Saskatchewan-Nord comprise dans les townships cinquante-trois (53) à soixante et un (61), rangs un (1) à dix-neuf (19), à l'ouest du quatrième (4e) méridien.

(Population: 75,085)

2. BANFF—DRUMHELLER se compose de toute la partie de la province bornée par une ligne commençant dans le rang seize (16), à l'ouest du quatrième (4e) méridien, au point d'intersection de la limite nord du township quinze (15) et de la rive gauche de la rivière Bow et qui va de là dans la direction ouest suivant la limite nord du township quinze (15) jusqu'à la frontière interprovinciale; de là vers le nord-ouest suivant la frontière interprovinciale jusqu'à la limite sud du parc national de Jasper; de là vers le nord-est suivant la limite commune des parcs nationaux de Jasper et de Banff jusqu'à son extrémité est dans le township trente-sept (37), rang vingt-deux (22), à l'ouest du cinquième (5e) méridien; de là vers le sud-est suivant la limite du parc national de Banff jusqu'à la limite nord du township trente-quatre (34), rang dix-neuf (19), à l'ouest du cinquième (5e) méridien; de là dans la direction est suivant la limite nord du township trente-quatre (34) jusqu'à l'angle nord-est dudit township dans le rang dix-huit (18), à l'ouest du quatrième (4e) méridien; de là dans la direction sud suivant la limite est dudit rang dix-huit (18) jusqu'à la limite nord du township vingt-six (26); de là dans la direction ouest jusqu'à l'angle nord-est du township vingt-six (26), rang dix-neuf (19), à l'ouest du quatrième (4e) méridien; de là dans la direction sud suivant la limite est du rang dix-neuf (19) jusqu'à l'angle sud-est du township vingt et un (21); de là dans la direction ouest jusqu'à la rive gauche de la rivière Bow; de là en descendant ladite rivière sur sa rive gauche jusqu'au point de départ; excepté la région comprise dans les limites de la corporation de la cité de Calgary, telle que bornée en avril 1972. (Population: 87,292)

3. BATTLE RIVER se compose de toute la partie de la province située au sud de la rive gauche de la rivière Saskatchewan-Nord, au nord de la limite nord du township trente-six (36) et à l'est d'une ligne (tous les rangs mentionnés étant situés à l'ouest du quatrième (4e) méridien) commençant à l'angle sud-est de la section cinq (5), township trente-sept (37), rang seize (16) et qui va de là dans la direction nord suivant la limite est de ladite section cinq (5) et la limite des sections correspondantes dans les townships trente-sept (37) à quarante et un (41) jusqu'à la rivière Battle; de là en remontant la rivière Battle jusqu'à la limite nord du township quarante et un (41), rang dix-sept (17); de là dans la direction ouest jusqu'à l'angle nord-est dudit township, rang vingt-trois (23); de là dans la direction nord suivant la limite est du rang vingt-trois (23) jusqu'à la limite sud du township cinquante et un (51); de là dans la direction est suivant la limite sud du township cinquante et un (51) et la rive nord du lac Ministik, chaque fois qu'on la rencontre, jusqu'à l'angle sud-est du township cinquante et un (51), rang vingt et un (21); de là dans la direction nord suivant la limite est du rang vingt et un (21) jusqu'à la rive gauche de la rivière Saskatchewan-Nord.

(Population: 94,886)

4. CALGARY-CENTRE se compose du territoire borné par une ligne commençant à l'intersection de la Vingt-quatrième (24e) rue N.-O. et de la Seizième (16e) avenue N.-O. et qui va de là dans la direction est suivant la Seizième (16e) avenue N.-O. et N.-E. jusqu'à la ligne médiane de la voie ferrée du Canadien Pacifique; de là vers le sud suivant la ligne médiane de ladite voie ferrée jusqu'à la rive gauche de la rivière Bow; de là en remontant ladite rivière sur sa rive gauche jusqu'à un point situé en face de l'extrémité d'amont de l'île St. Patrick; de là en traversant la rivière Bow et en descendant le long de sa rive droite jusqu'à la jonction de la rivière Elbow; de là en remontant la rivière Elbow sur sa rive gauche jusqu'au pont qui mène à la Vingt-sixième (26e) avenue S.-E.; de là dans la direction est en traversant le pont et suivant la Vingt-sixième (26e) avenue S.-E. jusqu'au prolongement vers le nord de la Première (1re) rue S.-E.; de là dans la direction sud suivant ledit prolongement et vers le sud suivant la Première (1re) rue S.-E. jusqu'à la Trente-quatrième (34e) avenue S.-E.; de là vers l'ouest suivant la Trente-quatrième (34e) avenue S.-E. jusqu'au chemin Mission; de là vers l'ouest suivant le chemin Mission jusqu'à la Trente-quatrième (34e) avenue S.-O.; de là dans la direction ouest suivant la Trente-quatrième (34e) avenue S.-O. et son prolongement dans la direction ouest jusqu'à la rive gauche de la rivière Elbow; de là en remontant ladite rivière sur sa rive gauche jusqu'à la Huitième (8e) rue S.-O.; de là dans la direction nord suivant la Huitième (8e) rue S.-O. jusqu'à la Trente-quatrième (34e) avenue S.-O.; de là dans la direction ouest suivant la Trente-quatrième (34e) avenue S.-O. jusqu'à la Quatorzième (14e) rue S.-O.; de là dans la direction nord suivant la Quatorzième (14e) rue S.-O. jusqu'à la Dix-septième (17e) avenue S.-O.; de là dans la direction ouest suivant la Dix-septième (17e) avenue S.-O. jusqu'à la Vingt-quatrième (24e) rue S.-O.; de là dans la direction nord suivant la Vingt-quatrième (24e) rue S.-O. et son prolongement dans la direction nord en traversant la rivière Bow jusqu'à la Vingt-quatrième (24e) rue N.-O.; de là dans la direction nord suivant la Vingt-quatrième (24e) rue N.-O. jusqu'au point de départ. (Population: 81,197)

5. CALGARY-EST se compose du territoire borné par une ligne commençant au point d'intersection de la dernière boucle ou partie est du ruisseau Nose et de la limite nord de la section onze (11), township vingt-cinq (25), rang un (1), à l'ouest du cinquième (5e) méridien et qui va de là dans la direction est jusqu'à l'angle nord-est de ladite section; de là dans la direction nord jusqu'à l'angle nord-est de la section quatorze (14) dudit township; de là dans la direction est jusqu'à l'angle nord-est de la section quatorze (14), township vingt-cinq (25), rang vingt-neuf (29), à l'ouest du quatrième (4e) méridien; de là dans la direction sud jusqu'à l'angle nord-est de la section deux (2), township vingt-trois (23), rang vingt-neuf (29), à l'ouest du quatrième (4e) méridien; de là dans la direction ouest jusqu'à l'angle nord-est de la section quatre (4) dudit township; de là dans la direction sud jusqu'à l'angle sud-est de ladite section quatre (4); de là dans la direction ouest jusqu'à la rive droite de la rivière Bow; de là en remontant ladite rivière sur sa rive droite jusqu'au point d'intersection du prolongement dans la direction est du chemin Anderson et de la rive droite de la rivière Bow; de là dans la direction ouest jusqu'au chemin Anderson et suivant ledit chemin jusqu'à la ligne médiane de la voie ferrée du Canadien Pacifique; de là vers le nord suivant la ligne médiane de ladite voie ferrée jusqu'à Macleod Trail; de là vers le nord suivant Macleod Trail jusqu'à la Cinquantième (50e) avenue S.-O.; de là dans la direction ouest suivant la Cinquantième (50e) avenue S.-O. jusqu'à la Quatrième (4e) rue S.-O.; de là dans la direction nord suivant la Quatrième (4e) rue S.-O. et son prolongement dans la direction nord jusqu'à la rive gauche de la rivière Elbow; de là en descendant ladite rivière sur sa rive gauche jusqu'à son intersection avec le prolongement dans la direction ouest de la Trente-quatrième (34e) avenue S.-O.; de là dans la direction est suivant ledit prolongement et la Trente-quatrième (34e) avenue S.-O. jusqu'au chemin Mission; de là vers l'est suivant le chemin Mission jusqu'à la Trente-quatrième (34e) avenue S.-E.; de là vers l'est suivant la Trente-quatrième (34e) avenue S.-E. jusqu'à la Première (1re) rue S.-E.; de là vers le nord suivant la Première (1re) rue S.-E. et son prolongement dans la direction nord jusqu'à la Vingt-sixième (26e) avenue S.-E.; de là dans la direction ouest suivant la Vingt-sixième (26e) avenue S.-E. en traversant le pont jusqu'à la rive gauche de la rivière Elbow; de là en descendant ladite rivière sur sa rive gauche jusqu'à sa jonction avec la rive droite de la rivière Bow; de là en remontant la rivière Bow sur sa rive droite jusqu'à un point situé en face de l'extrémité d'amont de l'île St. Patrick; de là en traversant la rivière Bow et en la descendant sur sa rive gauche jusqu'à la ligne médiane de la voie ferrée du Canadien Pacifique; de là vers le nord suivant la ligne médiane de ladite voie ferrée jusqu'à la Seizième (16e) avenue N.-E.; de là dans la direction ouest suivant la Seizième (16e) avenue N.-E. jusqu'à la Sixième (6e) rue N.-E.; de là dans la direction nord jusqu'à la Vingt-quatrième (24e) avenue N.-E.; de là dans la direction est suivant ladite avenue et son prolongement jusqu'au ruisseau Nose; de là en remontant le ruisseau Nose jusqu'au point de départ.

(Population: 84,827)

6. CALGARY-NORD se compose du territoire borné par une ligne commençant au point d'intersection de la dernière boucle ou partie est du ruisseau Nose et de la limite nord de la section onze (11), township vingt-cinq (25), rang un (1), à l'ouest du cinquième (5e) méridien et qui va de là en descendant le ruisseau Nose jusqu'à son intersection avec le prolongement dans la direction est de la Vingt-quatrième (24e) avenue N.-E.; de là dans la direction ouest suivant ledit prolongement et la Vingt-quatrième (24e) avenue N.-E. jusqu'à la Sixième (6e) rue N.-E.; de là dans la direction sud jusqu'à la Seizième (16e) avenue N.-E.; de là dans la direction ouest suivant la Seizième avenue N.-E. et N.-O. jusqu'à la Vingt-quatrième (24e) rue N.-O.; de là dans la direction nord suivant la Vingt-quatrième (24e) rue N.-O. jusqu'à Crowchild Trail; de là vers le nord-ouest suivant Crowchild Trail jusqu'à la limite est de la section neuf (9), township vingt-cinq (25), rang deux (2), à l'ouest du cinquième (5e) méridien; de là dans la direction nord jusqu'à l'angle nord-est de ladite section neuf (9); de là dans la direction est jusqu'à l'angle nord-est de la section sept (7), township vingt-cinq (25), rang un (1), à l'ouest du cinquième (5e) méridien; de là dans la direction nord jusqu'à l'angle nord-est de la section dix-huit (18) dudit township; de là en suivant une ligne qui contourne et traverse la section dix-sept (17) dudit township jusqu'à l'angle sud-est de ladite section dix-sept (17) de manière à exclure le quart nord-est de ladite section; de là dans la direction est jusqu'au point de départ. (Population: 77,444)

7. CALGARY-SUD se compose du territoire borné par une ligne commençant à l'intersection de Glenmore Trail et de la Trente-septième (37e) rue S.-O. et qui va de là vers le sud-est suivant Glenmore Trail jusqu'à la Vingt-quatrième (24e) rue S.-O.; de là dans la direction nord suivant la Vingt-quatrième (24e) rue S.-O. jusqu'à la Dix-septième (17e) avenue S.-O.; de là dans la direction est jusqu'à la Quatorzième (14e) rue S.-O.; de là dans la direction sud jusqu'à la Trente-quatrième (34e) avenue S.-O.; de là dans la direction est jusqu'à la Huitième (8e) rue S.-O.; de là dans la direction sud suivant la Huitième (8e) rue S.-O. jusqu'à la rive gauche de la rivière Elbow; de là en descendant ladite rivière sur sa rive gauche jusqu'à son intersection avec le prolongement dans la direction nord de la Quatrième (4e) rue S.-O.; de là dans la direction sud suivant ledit prolongement et la Quatrième (4e) rue S.-O. jusqu'à la Cinquantième (50e) avenue S.-O.; de là dans la direction est jusqu'à Macleod Trail et vers le sud-ouest suivant Macleod Trail jusqu'à la ligne médiane de la voie ferrée du Canadien Pacifique; de là vers le sud suivant la ligne médiane de ladite voie ferrée jusqu'au chemin Anderson; de là vers l'est suivant le chemin Anderson et son prolongement dans la direction est jusqu'à la rive droite de la rivière Bow; de là en descendant ladite rivière sur sa rive droite jusqu'à sa jonction avec le ruisseau Fish; de là en remontant ledit ruisseau jusqu'à la limite nord de la section vingt-cinq (25), township vingt-deux (22), rang un (1), à l'ouest du cinquième (5e) méridien; de là dans la direction ouest jusqu'à l'angle nord-est de la section vingt-cinq (25), township vingt-deux (22), rang deux (2), à l'ouest du cinquième (5e) méridien; de là dans la direction nord suivant la limite est du rang deux (2) (qui porte le nom de Trente-septième (37e) rue S.-O. à certains endroits) jusqu'au point de départ. (Population: 79,611)

8. CALGARY-OUEST se compose du territoire borné par une ligne commençant à l'intersection de Crowchild Trail et de la limite est de la section neuf (9), township vingt-cinq (25), rang deux (2), à l'ouest du cinquième (5e) méridien, située sur la limite ouest de la cité de Calgary et qui va de là vers le sud-est suivant Crowchild Trail jusqu'à la Vingt-quatrième (24e) rue N.-O.; de là dans la direction sud suivant la Vingt-quatrième (24e) rue N.-O. et son prolongement dans la direction sud en traversant la rivière Bow jusqu'à la Vingt-quatrième

(24e) rue S.-O.; de là dans la direction sud suivant la Vingt-quatrième (24e) rue S.-O. jusqu'à Glenmore Trail; de là vers le nord-ouest suivant Glenmore Trail jusqu'à la Trente-septième (37e) rue S.-O.; de là dans la direction sud suivant la Trente-septième (37e) rue S.-O. et son prolongement dans la direction sud jusqu'à la rive gauche de la rivière Elbow; de là en remontant ladite rivière sur sa rive gauche jusqu'à la limite sud de la section trois (3), township vingt-quatre (24), rang deux (2), à l'ouest du cinquième (5e) méridien; de là dans la direction est jusqu'à l'angle sud-est de ladite section trois (3); de là dans la direction nord jusqu'à l'angle nord-est de la section vingt-sept (27) dudit township; de là dans la direction ouest jusqu'à l'angle nord-est de la section vingt-huit (28) dudit township; de là dans la direction nord suivant la limite est de la section trente-trois (33) dudit township jusqu'au petit ruisseau qui constitue la limite sud-est d'un terrain de golf; de là vers le nord-est suivant ledit ruisseau jusqu'à la Trente-troisième (33e) avenue N.-O.; de là vers le nord-ouest suivant la Trente-troisième (33e) avenue N.-O. jusqu'à la limite est du lot vingt et un (21) situé du côté sud de ladite avenue; de là vers le sud-ouest sur une distance de trois cents pieds jusqu'à la limite arrière du lot vingt et un (21); de là vers le nord-ouest suivant la limite arrière des lots vingt et un (21) à trois (3) inclusivement dans le Bloc 45 du Plan 5565 A.H.; de là suivant une ligne irrégulière le long de la limite arrière des lots deux (2) et un (1) ; de là dans la direction nord suivant la ligne médiane de la section trente-trois (33), township vingt-quatre (24), rang deux (2) et de la section quatre (4), township vingt-cinq (25), rang deux (2) jusqu'au chenal sud de la rivière Bow; de là vers l'est suivant la rive droite dudit chenal et la lagune jusqu'à un point situé sur la limite est de la section quatre (4), township vingt-cinq (25), rang deux (2), ledit point étant également situé sur la limite ouest de la cité de Calgary; de là vers le nord suivant la limite de ladite cité jusqu'au point de départ. (Population: 80,246)

9. EDMONTON-CENTRE se compose du territoire borné par une ligne commençant à l'intersection du chemin Groat et du chemin Stony Plain et qui va de là vers l'est suivant le chemin Stony Plain et la Cent quatrième (104e) avenue jusqu'à la Cent unième (101e) rue; de là dans la direction nord jusqu'à la Cent onzième (111e) avenue; de là dans la direction est jusqu'à la Quatre-vingt-dix-septième (97e) rue; de là dans la direction nord jusqu'à la ligne médiane de la voie ferrée du Canadien National; de là dans la direction est suivant la ligne médiane de ladite voie ferrée jusqu'à la Cinquantième (50e) rue et de là vers le sud-est suivant la ligne médiane de ladite voie ferrée jusqu'à la rive droite de la rivière Saskatchewan-Nord; de là en remontant ladite rivière sur sa rive droite jusqu'au chemin Groat; de là vers le nord-ouest suivant le chemin Groat jusqu'au point de départ. (Population: 90,271)

10. EDMONTON-EST se compose du territoire borné par une ligne (tous les rangs mentionnés étant situés à l'ouest du quatrième (4e) méridien) commençant au pont surélevé, là où se rencontrent la rive droite de la rivière Saskatchewan-Nord et la Cent neuvième (109e) rue et qui va de là en descendant ladite rivière sur sa rive droite jusqu'à son intersection avec le prolongement dans la direction nord d'un chemin (à la limite est du district de Gold Bar) qui se dirige dans la direction nord à partir du point d'intersection d'un petit ruisseau et de la limite nord de la section trente-six (36), township cinquante-deux (52), rang ving-quatre (24); de là dans la direction sud suivant ledit prolongement et ledit chemin jusqu'à la limite nord de ladite section trente-six (36); de là dans la direction ouest jusqu'à l'angle nord-est du pâté de maisons situé dans le coin nord-ouest de ladite section trente-six (36); de là dans la direction sud et ensuite dans la direction ouest de manière à englober ledit pâté de maisons jusqu'à l'angle sud-ouest dudit pâté de maisons, à un point situé sur la limite ouest de ladite section; de là dans la direction sud jusqu'à l'angle sud-ouest de ladite section trente-six (36); de là dans la direction est jusqu'à l'angle nord-est de la section vingt-cinq (25), township cinquante-deux (52), rang vingt-quatre (24); de là dans la direction sud jusqu'au point du quart de section situé sur la limite est de la section vingt-cinq (25), township cinquante et un (51), rang vingt-quatre (24); de là dans la direction ouest suivant la ligne de séparation des quarts de section jusqu'à la ligne médiane de la voie ferrée du Canadien Pacifique; de là vers le nord suivant la ligne médiane de ladite voie ferrée jusqu'à la Quatre-vingt-deuxième (82e) avenue; de là dans la direction ouest jusqu'à la Cent neuvième (109e) rue; de là vers le nord suivant la Cent neuvième (109e) rue jusqu'au point de départ. (Population: 88,417)

11. EDMONTON-NORD se compose du territoire borné par une ligne (tous les rangs mentionnés étant situés à l'ouest du quatrième (4e) méridien) commençant au point d'intersection de la voie ferrée du Canadien National et de la Cent quarante-neuvième (149e) rue et qui va de là dans la direction nord suivant ladite rue jusqu'à la Cent trente-septième (137e) avenue; de là dans la direction est jusqu'à la Cent vingt-septième (127e) rue; de là dans la direction nord jusqu'à l'angle nord-ouest de la section trente et un (31), township cinquante-trois (53), rang vingt-quatre (24); de là dans la direction est jusqu'à l'angle nord-est de ladite section; de là dans la direction nord jusqu'au point du quart de section situé sur la limite ouest de la section cinq (5), township cinquante-quatre (54), rang vingt-quatre (24); de là dans la direction est jusqu'au point du quart de section situé sur la limite est de ladite section; de là dans la direction nord jusqu'au point du quart de section situé sur la limite ouest de la section neuf (9) dudit township; de là dans la direction est suivant la ligne de séparation des quarts de section jusqu'à la limite est de la section dix (10) dudit township; de là dans la direction sud jusqu'à l'angle nord-est de la section vingt-sept (27), township cinquante-trois (53), rang vingt-quatre (24); de là dans la direction est jusqu'à l'angle nord-est de la section trente (30), township cinquante-trois (53), rang vingt-trois (23); de là dans la direction sud suivant la limite est de ladite section trente (30) jusqu'à la rive droite de la rivière Saskatchewan-Nord; de là vers le sud en remontant ladite rivière sur sa rive droite et en englobant le terrain de la centrale hydro-électrique d'Edmonton, situé dans la partie sud-ouest de la section vingt (20), township cinquante-trois (53), rang vingt-trois (23), jusqu'à la ligne médiane de la voie ferrée du Canadien National; de là vers le nord-ouest suivant la ligne médiane de ladite voie ferrée jusqu'à la Cinquantième (50e) rue et de là dans la direction ouest suivant la ligne médiane de ladite voie ferrée jusqu'à la Quatre-vingt-dix-septième (97e) rue; de là dans la direction sud jusqu'à la Cent onzième (111e) avenue; de là dans la direction ouest jusqu'au Kingsway; de là vers le nord-ouest suivant le Kingsway jusqu'à la ligne médiane de la voie ferrée du Canadien National; de là dans la direction nord suivant la ligne médiane de ladite voie ferrée jusqu'à la Cent vingt-cinquième (125e) avenue; de là en obliquant vers l'ouest suivant la ligne médiane de ladite voie ferrée jusqu'au point de départ. (Population: 85,422)

12. EDMONTON-SUD se compose du territoire borné par une ligne (tous les rangs mentionnés étant situés à l'ouest du quatrième (4e) méridien) commençant au point central de la section vingt-neuf (29), township cinquante-deux (52), rang vingt-cinq (25) et qui va de là dans la direction sud suivant la ligne de séparation des quarts de ladite section et la ligne de séparation des quarts des sections correspondantes dans les townships cinquante-deux (52) et cinquante et un (51) jusqu'à la rive droite de la rivière Saskatchewan-Nord; de là en descendant ladite rivière sur sa rive droite jusqu'à la ligne ouest-est de séparation des quarts de la section trois (3), township cinquante-deux (52), rang vingt-cinq (25); de là dans la direction est suivant ladite ligne ouest-est de séparation des quarts de section jusqu'au point central de la section un (1) desdits township et rang; de là dans la direction sud jusqu'au point du quart de section situé sur la limite sud de ladite section un (1); de là dans la direction est jusqu'à la ligne médiane de la voie ferrée du Canadien Pacifique; de là vers le nord suivant la ligne médiane de ladite voie ferrée jusqu'à la Quatre-vingt-deuxième (82e) avenue; de là dans la direction ouest suivant la Quatre-vingt-deuxième (82e) avenue jusqu'à la Cent neuvième (109e) rue; de là vers le nord suivant la Cent neuvième (109e) rue jusqu'à la rive droite de la rivière Saskatchewan-Nord; de là en remontant ladite rivière sur sa rive droite jusqu'au chemin Groat; de là vers le nord-ouest suivant le chemin Groat jusqu'au chemin Stony Plain; de là vers l'ouest suivant le chemin Stony Plain jusqu'à la Cent quarante-neuvième (149e) rue; de là dans la direction sud jusqu'à la Quatre-vingt-septième (87e) avenue; de là dans la direction ouest suivant la Quatre-vingt-septième (87e) avenue et son prolongement dans la direction ouest jusqu'au point de départ. (Population: 84,948)

13. EDMONTON-OUEST se compose du territoire borné par une ligne (tous les rangs mentionnés étant situés à l'ouest du quatrième (4e) méridien) commençant à l'intersection de la Cent quarante-neuvième (149e) rue et de la ligne médiane de la voie ferrée du Canadien National et qui va de là dans la direction est suivant la ligne médiane de ladite voie ferrée jusqu'à la Cent vingt-quatrième (124e) rue; de là en obliquant vers le sud suivant la ligne médiane de ladite voie ferrée jusqu'au Kingsway; de là vers le sud-est suivant le Kingsway jusqu'à la Cent onzième (111e) avenue; de là dans la direction est suivant la Cent onzième (111e) avenue jusqu'à la Cent unième (101e) rue; de là dans la direction sud jusqu'à la Cent quatrième (104e) avenue; de là vers l'ouest suivant ladite avenue et le chemin Stony Plain jusqu'à la Cent quarante-neuvième (149e) rue; de là dans la direction sud jusqu'à la Quatre-vingt-septième (87e) avenue; de là dans la direction ouest suivant la Quatre-vingt-septième (87e) avenue et son prolongement dans la direction ouest jusqu'au point central de la section vingt-neuf (29), township cinquante-deux (52), rang vingt-cinq (25); de là dans la direction nord suivant la ligne de séparation des quarts de section jusqu'au point central de la section huit (8), township cinquante-trois (53) dudit rang; de là dans la direction ouest jusqu'au point du quart de section situé sur la limite est de la section neuf (9) dudit township; de là dans la direction nord suivant la Cent soixante-dixième (170e) rue jusqu'au point du quart de section situé sur la limite est de la section seize (16), township cinquante-trois (53), rang vingt-cinq (25); de là dans la direction est suivant la ligne de séparation des quarts de la section quinze (15) dudit township et son prolongement dans la direction est jusqu'à la Cent quarante-neuvième (149e) rue; de là dans la direction nord jusqu'au point de départ. (Population: 89,392)

14. LETHBRIDGE se compose de toute la partie de la province située au sud de la limite nord du township quinze (15) et à l'ouest de la limite est du rang dix-neuf (19), à l'ouest du quatrième (4e) méridien. (Population: 96,945)

15. MEDICINE HAT se compose de toute la partie de la province située au sud de la limite nord du township trente-six (36) et à l'est d'une ligne (tous les rangs mentionnés étant situés à l'ouest du quatrième (4e) méridien) commençant à l'angle nord-est du township trente-six (36), rang dix-huit (18) et qui va de là dans la direction sud suivant la limite est dudit rang dix-huit (18) jusqu'à la limite nord du township vingt-six (26); de là dans la direction ouest jusqu'à l'angle nord-est du township vingt-six (26), rang dix-neuf (19); de là dans la direction sud suivant la limite est du rang dix-neuf (19) jusqu'à l'angle sud-est du township vingt et un (21); de là dans la direction ouest jusqu'à la rive gauche de la rivière Bow; de là en descendant ladite rivière sur sa rive gauche jusqu'à la limite nord du township quinze (15), rang seize (16); de là dans la direction ouest jusqu'à l'angle nord-est du township quinze (15), rang dix-neuf (19); de là dans la direction sud suivant la limite est du rang dix-neuf (19) jusqu'à la frontière internationale. (Population: 83,024)

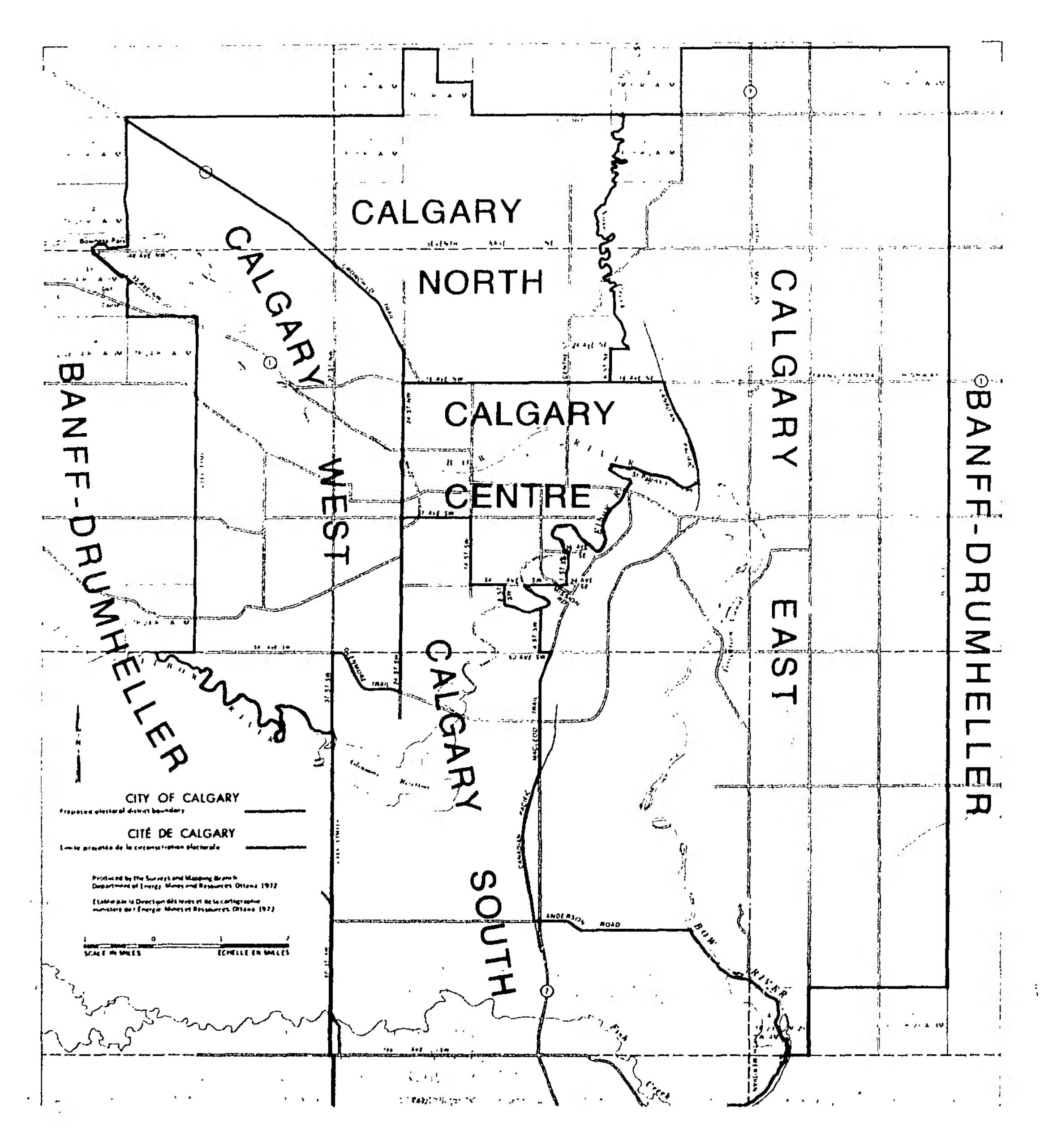
16. PEACE RIVER se compose de toute la partie de la province située au nord de la limite nord du township soixante (60) et à l'ouest d'une ligne (tous les rangs mentionnés à l'égard de cette limite est étant situés à l'ouest du cinquième (5e) méridien) commençant à l'angle nord-est du township soixante (60), rang quatorze (14) et qui va de là dans la direction nord suivant la limite est du rang quatorze (14) jusqu'à l'angle nord-est du township quatre-vingt-huit (88); de là dans la direction est jusqu'à l'angle nord-est du township quatre-vingt-huit (88), rang sept (7); de là dans la direction nord suivant la limite est du rang sept (7) jusqu'à l'angle nord-est du township cent vingt (120); de là dans la direction ouest jusqu'à l'angle nord-est du township cent vingt (120), rang dix (10); de là dans la direction nord suivant la limite est du rang dix (10) jusqu'à la frontière nord de la province. (Population: 82,176)

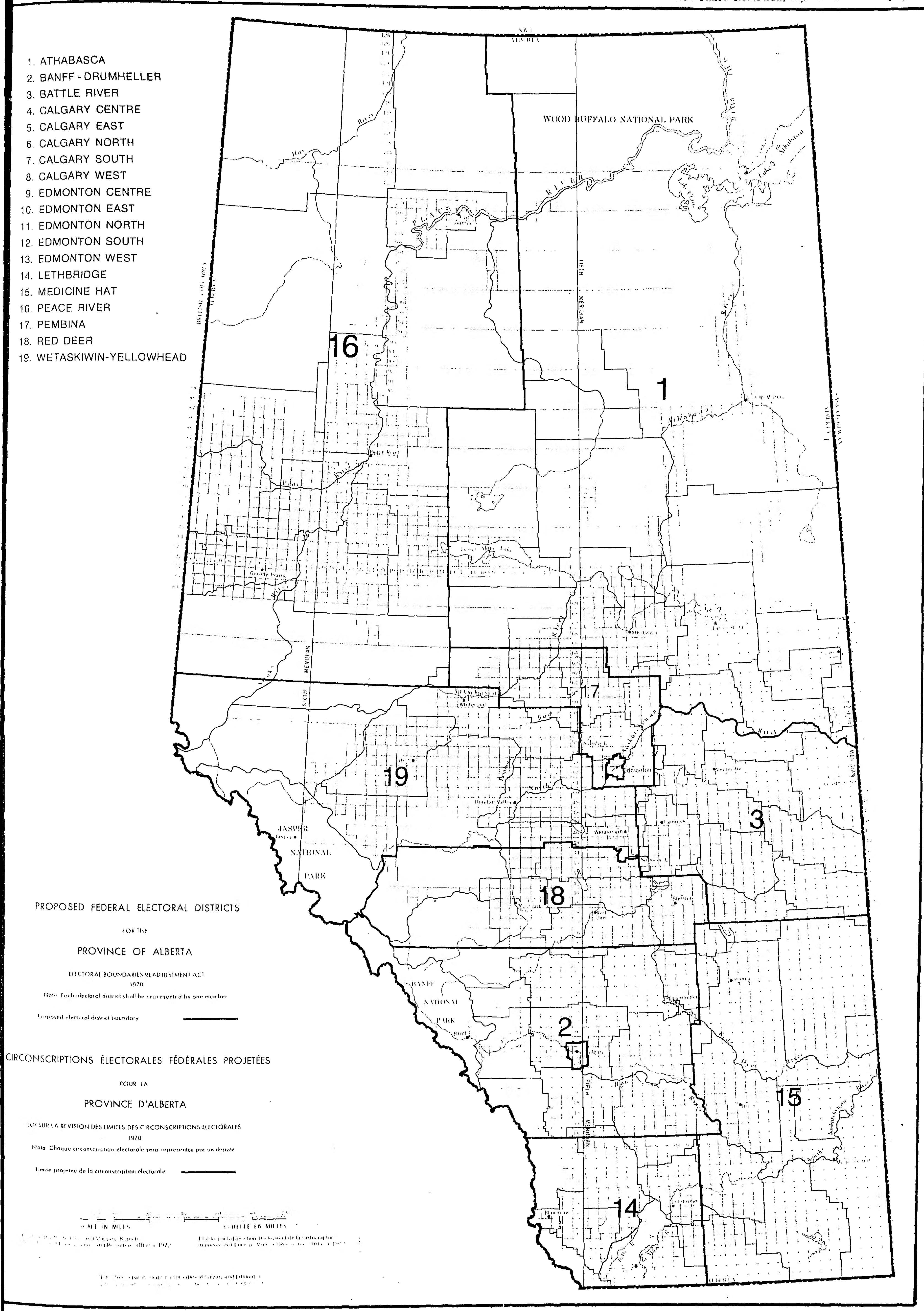
17. PEMBINA se compose de toute la partie de la province bornée par une ligne commençant à l'angle nord-est du township soixante (60), rang quatorze (14), à l'ouest du cinquième (5e) méridien et qui va de là dans la direction nord suivant la limite est dudit rang quatorze (14) jusqu'à l'angle nord-est du township soixante-quatre (64); de là dans la direction est jusqu'à l'angle nord-est du township soixante-quatre (64), rang vingt-cinq (25), à l'ouest du quatrième (4e) méridien; de là dans la direction sud suivant la limite est dudit rang vingt-cinq (25) jusqu'à l'angle nord-est du township soixante et un (61); de là dans la direction est jusqu'à l'angle nord-est du township soixante et un (61), rang vingt (20), à l'ouest du quatrième (4e) méridien; de là dans la direction sud suivant la limite est du rang vingt (20) jusqu'à la rive gauche de la rivière Saskatchewan-Nord; de là en remontant ladite rivière sur sa rive gauche jusqu'à la limite est du rang vingt et un (21); de là dans la direction sud suivant la limite est du rang vingt et un (21) jusqu'à l'angle sud-est du township cinquante et un (51); de là dans la direction ouest suivant la limite sud dudit township cinquante et un (51) et la rive nord du lac Ministik, chaque fois qu'on la rencontre, jusqu'à la rive gauche de la rivière Saskatchewan-Nord; de là en remontant ladite rivière sur sa rive gauche jusqu'à la limite est du township cinquante (50), rang vingt-sept (27), à l'ouest du quatrième (4e) méridien; de là dans la direction nord suivant la limite est du township cinquante-trois (53), rang vingt-sept (27) jusqu'à l'angle nord-est du township cinquante-trois (53); de là dans la direction ouest jusqu'à l'angle nord-est de la section trente-trois (33) dudit township; de là dans la direction nord jusqu'à l'angle nord-est de la section neuf (9), township cinquante-quatre (54), rang vingt-sept (27), à l'ouest du quatrième (4e) méridien; de là dans la direction ouest jusqu'à l'angle nord-est de la section onze (11), township cinquante-quatre (54), rang un (1), à l'ouest du cinquième (5e) méridien; de là dans la direction nord à partir de l'angle nord-est de la section onze (11) suivant la limite de ladite section et la limite de la section correspondante dans le township cinquante-cinq (55) jusqu'à la rive sud du lac Sandy; de là vers le nord suivant la rive est dudit lac jusqu'à la limite est de la section trente-cinq (35), township cinquante-cinq (55), rang un (1), à l'ouest du cinquième (5e) méridien; de là dans la direction nord suivant ladite limite de la section et la limite des sections correspondantes dans les townships cinquante-six (56), cinquante-sept

(57) et cinquante-huit (58) jusqu'à l'angle nord-est de la section trente-cinq (35), township cinquante-huit (58), rang un (1), à l'ouest du cinquième (5e) méridien; de là dans la direction ouest jusqu'à l'angle nord-est du township cinquante-huit (58), rang neuf (9), à l'ouest du cinquième (5e) méridien; de là dans la direction nord suivant la limite est du rang neuf (9) jusqu'à l'angle nord-est du township soixante (60), rang neuf (9), à l'ouest du cinquième (5e) méridien; de là dans la direction ouest jusqu'au point de départ; excepté la région comprise dans les limites de la corporation de la cité d'Edmonton, telle que bornée en novembre 1972. (Population: 82,646)

18. RED DEER se compose de toute la partie de la province bornée par une ligne commençant à l'angle sud-est du township trente-cinq (35), rang dix-huit (18), à l'ouest du quatrième (4e) méridien et qui va de là dans la direction ouest suivant la limite nord du township trente-quatre (34) jusqu'à la limite est du parc national de Banff dans le rang dix-neuf (19), à l'ouest du cinquième (5e) méridien; de là vers le nord-ouest suivant ladite limite du parc national de Banff jusqu'à la limite est du parc national de Jasper dans le township trente-sept (37), rang vingt-deux (22), à l'ouest du cinquième (5e) méridien; de là vers le nord suivant ladite limite est jusqu'à la rivière Brazeau dans le township trente-neuf (39), rang vingt et un (21); de là vers le nord-est en descendant la rivière Brazeau jusqu'à la limite nord du township quarante-trois (43), rang vingt (20), à l'ouest du cinquième (5e) méridien; de là dans la direction est jusqu'à l'angle nord-est du township quarante-trois (43), rang dix-neuf (19), à l'ouest du cinquième (5e) méridien; de là dans la direction nord jusqu'à l'angle nord-est du township quarante-quatre (44), rang dix-neuf (19), à l'ouest du cinquième (5e) méridien; de là dans la direction est suivant la limite nord du township quarante-quatre (44) jusqu'à la limite ouest de la réserve indienne no 203; de là dans les directions nord, est et sud (en contournant toutes les parties nord de ladite réserve indienne de manière à les inclure dans la présente circonscription) jusqu'au point d'intersection de la limite est de ladite réserve et de la limite nord du township quarante-quatre (44); de là dans la direction est suivant la limite nord du township quarante-quatre (44) jusqu'à l'angle sud-est de la section cinq (5), township quarante-cinq (45), rang quatre (4), à l'ouest du cinquième (5e) méridien; de là dans la direction nord jusqu'à l'angle nord-est de la section dix-sept (17) dudit township; de là dans la direction est suivant la limite est de ladite section jusqu'à l'angle nord-est de la section treize (13), township quarante-cinq (45), rang deux (2), à l'ouest du cinquième (5e) méridien; de là dans la direction sud jusqu'à l'angle nord-est du township quarante-quatre (44), rang deux (2), à l'ouest du cinquième (5e) méridien; de là dans la direction est jusqu'à l'angle nord-est du township quarante-quatre (44), rang vingt-six (26), à l'ouest du quatrième (4e) méridien; de là vers l'est et vers le sud suivant la limite des réserves indiennes no 137, no 138 et no 139 (de manière à exclure toutes les parties desdites réserves indiennes de la circonscription de Red Deer) jusqu'à l'extrémité nord du lac Samson; de là vers le sud-est suivant la rive nord dudit lac jusqu'à la limite est du township quarante-trois (43), rang vingt-trois (23), à l'ouest du quatrième (4e) méridien; de là dans la direction sud suivant la limite est du rang vingt-trois (23) jusqu'à l'angle nord-est du township quarante et un (41); de là dans la direction est suivant la limite nord du township quarante et un (41) jusqu'à la rivière Battle dans le rang dix-sept (17); de là en descendant la rivière Battle jusqu'à la limite est de la section huit (8), township quarante et un (41), rang seize (16), à l'ouest du quatrième (4e) méridien; de là dans la direction sud suivant la limite est de ladite section huit (8) et la limite des sections correspondantes dans les townships quarante et un (41) à trente-sept (37) jusqu'à l'angle sud-est de la section cinq (5), township trente-sept (37); de là dans la direction ouest jusqu'à l'angle nord-est du township trente-six (36), rang dix-huit (18), à l'ouest du quatrième (4e) méridien; de là dans la direction sud jusqu'au point de départ. (Population: 92,170)

19. WETASKIWIN—YELLOWHEAD se compose de toute la partie de la province bornée par une ligne commençant à l'angle nord-est du township cinquante (50), rang vingt-trois (23), à l'ouest du quatrième (4e) méridien et qui va de là dans la direction sud suivant la limite est dudit rang vingt-trois (23) jusqu'à la rive nord du lac Samson; de là vers le nord-ouest suivant la rive nord dudit lac jusqu'à la rivière Battle, à la limite est de la réserve indienne no 137; de là vers le sud, vers l'ouest et vers le nord jusqu'à l'angle nord-est du township quarante-quatre (44), rang vingt-six (26), à l'ouest du quatrième (4e) méridien, suivant la limite des réserves indiennes no 137, no 138 et no 139, de manière à inclure toutes les parties desdites réserves indiennes dans la circonscription de Wetaskiwin—Yellowhead; de là dans la direction ouest jusqu'à l'angle nord-est du township quarante-quatre (44), rang deux (2), à l'ouest du cinquième (5e) méridien; de là dans la direction nord jusqu'à l'angle nord-est de la section treize (13), township quarante-cinq (45), rang deux (2), à l'ouest du cinquième (5e) méridien; de là dans la direction ouest jusqu'à l'angle nord-est de la section dix-sept (17), township quarante-cinq (45), rang quatre (4), à l'ouest du cinquième (5e) méridien; de là dans la direction sud jusqu'à l'angle sud-est de la section cinq (5) dudit township; de là dans la direction ouest suivant la limite nord du township quarante-quatre (44) jusqu'à la limite est de la réserve indienne no 203; de là dans les directions nord, ouest et sud (en contournant toutes les parties nord de ladite réserve indienne de manière à les exclure de la présente circonscription) jusqu'au point d'intersection de la limite ouest de ladite réserve et de la limite nord du township quarante-quatre (44); de là dans la direction ouest suivant la limite nord du township quarante-quatre (44) jusqu'à l'angle nord-est dudit township, rang dix-neuf (19), à l'ouest du cinquième (5e) méridien; de là dans la direction sud jusqu'à l'angle nord-est du township quarante-trois (43); de là dans la direction ouest suivant la limite nord du township quarante-trois (43) jusqu'à la rivière Brazeau dans le rang vingt (20); de là en remontant la rivière Brazeau jusqu'à la limite est du parc national de Jasper dans ledit township; de là vers le sud suivant ladite limite du parc national de Jasper jusqu'à la frontière interprovinciale; de là vers le nord-ouest suivant la frontière interprovinciale jusqu'à l'angle nord-ouest du township soixante (60), rang quatorze (14), à l'ouest du sixième (6e) méridien; de là dans la direction est suivant la limite nord du township soixante (60) jusqu'à l'angle nord-est dudit township dans le rang neuf (9), à l'ouest du cinquième (5e) méridien; de là dans la direction sud jusqu'à l'angle nord-est du township cinquante-huit (58), rang neuf (9), à l'ouest du cinquième (5e) méridien; de là dans la direction est jusqu'à l'angle nord-est de la section trente-cinq (35), township cinquante-huit (58), rang un (1), à l'ouest du cinquième (5e) méridien; de là dans la direction sud suivant la limite est de ladite section trente-cinq (35) et la limite des sections correspondantes dans les townships cinquante-huit (58) à cinquante-cinq (55) dudit rang un (1) jusqu'à la rive nord-est du lac Sandy; de là vers le sud suivant la rive est dudit lac jusqu'à la limite est de la section quatorze (14), township cinquante-cinq (55), rang un (1), à l'ouest du cinquième (5e) méridien; de là dans la direction sud suivant la limite est de ladite section quatorze (14) et la limite des sections correspondantes dans les townships cinquante-cinq (55) et cinquante-quatre (54) jusqu'à l'angle nord-est de la section onze (11), township cinquante-quatre (54), rang un (1), à l'ouest du cinquième (5e) méridien; de là dans la direction est suivant la limite de ladite section jusqu'à l'angle nord-est de la section neuf (9), township cinquante-quatre (54), rang vingt-sept (27), à l'ouest du quatrième (4e) méridien; de là dans la direction sud jusqu'à l'angle nord-est de la section trente-trois (33), township cinquante-trois (53), rang vingt-sept (27), à l'ouest du quatrième (4e) méridien; de là dans la direction est jusqu'à l'angle nord-est dudit township; de là dans la direction sud suivant la limite est du rang vingt-sept (27) jusqu'à la rive gauche de la rivière Saskatchewan-Nord dans le township cinquante (50); de là en descendant ladite rivière sur sa rive gauche jusqu'à son intersection, près de l'angle sud-est du township cinquante et un (51), rang vingt-six (26), avec la limite sud dudit township cinquante et un (51); de là dans la direction est suivant ladite limite sud du township cinquante et un (51) jusqu'au point de départ. (Population: 91,875)




1. ATHABASCA
2. BANFF - DRUMHELLER
3. BATTLE RIVER
4. CALGARY CENTRE
5. CALGARY EAST
6. CALGARY NORTH
7. CALGARY SOUTH
8. CALGARY WEST
9. EDMONTON CENTRE
10. EDMONTON EAST
11. EDMONTON NORTH
12. EDMONTON SOUTH
13. EDMONTON WEST
14. LETHBRIDGE
15. MEDICINE HAT
16. PEACE RIVER
17. PEMBINA
18. RED DEER
19. WETASKIWIN-YELLOWHEAD
WOOD BUFFALO NATIONAL PARK
JASPER
NATIONAL
PARK
BANFF
NATIONAL
PARK
FIFTH MERIDIAN
SIXTH MERIDIAN
16
1
17
19
3
18
2
15
14
PROPOSED FEDERAL ELECTORAL DISTRICTS
FOR THE
PROVINCE OF ALBERTA
ELECTORAL BOUNDARIES READJUSTMENT ACT
1970
Note Each electoral district shall be represented by one member
Proposed electoral district boundary
CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES FÉDÉRALES PROJETÉES
POUR LA
PROVINCE D'ALBERTA
LOI SUR LA REVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ELECTORALES
1970
Nota Chaque circonscription electorale sera representee par un deputé
Limite projetee de la circonscription electorale
SCALE IN MILES
ÉCHELLE EN MILLES

CITY OF EDMONTON

CITÉ D'EDMONTON

PEMBINA

EDMONTON NORTH

EDMONTON WEST

EDMONTON CENTRE

PEMBINA

EDMONTON SOUTH

EDMONTON EAST

PEMBINA